



Nombre de conseillers
municipaux en exercice
33

PROCES-VERBAL des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 février 2015

---0---

L'an deux mille quinze le onze du mois de février à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire.

Etaient présents :

M. BRAUN Daniel – Mme GROSCLAUDE Valérie – M. MECHLER Thierry – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – M. ROST Jean-Marie – Mme McEVOY Nadine – M. TOGNI César- adjoints au maire.

Mme CHAVIGNY Marie-Noël – Mme GRAWAY Claudine – M. MULLER Claude – M. JELSPERGER Philippe – Mme ROULOT Bénédicte – Mme SCHWARTZ Corinne – Mme BOLLIA Anne – M. CAUTILLO Dominique – Mme BRITO Fatima – M. SINGER Martial – Mme ZAEPFEL Carole – M. VOGT Guillaume – Mme BRINGIA Stéphanie – Mme REMY Yolande – M. BANNWARTH José – Mme JANNEST Valérie – M. RZENNO Patrick – M. FACCHIN Christian – conseillers municipaux.

Etaient absents : /

Etaient excusés :

M. LOSSER Didier – conseiller municipal
Mme ZIMRANI Sanae – conseillère municipale
M. MOSTEIRO Joffrey – conseiller municipal
M. METZGER Marcel – conseiller municipal
Mme FRANÇOIS Hélène – conseillère municipale

Ont donné procuration :

M. LOSSER Didier – conseiller municipal à Mme SCHROEDER Isabelle – adjointe au maire
Mme ZIMRANI Sanae – conseillère municipale à M. BRAUN Daniel – adjoint au maire
M. MOSTEIRO Joffrey – conseiller municipal à M. VOGT Guillaume – conseiller municipal
M. METZGER Marcel – conseiller municipal à M. RZENNO Patrick – conseiller municipal
Mme FRANÇOIS Hélène – conseillère municipale à Mme BRINGIA Stéphanie – conseillère municipale

Secrétaire de séance : Mme McEVOY Nadine – adjointe au maire

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2014

- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal
- 1 - Modification du règlement intérieur du conseil municipal - Place des groupes politiques dans le bulletin d'expression
- 2 - Reprise anticipée du résultat 2014
- 3 - Fixation des taux des impôts directs locaux
- 4 - Droits et tarifs 2015
- 5 - Forêt communale : état prévisionnel des coupes et programme des travaux 2015
- 6 - Budget général : primitif 2015
- 7 - Budget annexe du service des pompes funèbres : budget primitif 2015
- 8 - Demande de subventions
- 9 - Marché à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les travaux neufs de voirie
- 10 - Forêt communale : état d'assiette 2016
- 11 - SEML CALEO – Augmentation du capital de la Société Hydrocop SAS
- 12 – Groupes scolaires élémentaires et maternelles : plan d'actions 2015-2020
- 13 – DIVERS

---0---

M. le Maire donne connaissance du traditionnel **CARNET DE FAMILLE**

RETRAITE

M. Daniel SCHUELLER, technicien principal de 2^{ème} classe, responsable du service électricité, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2015.

DECES

Mme Denise KUENEMANN née HOMMEL est décédée le 25 janvier 2015, elle était la mère de M. Jean-Louis KUENEMANN, agent de maîtrise principal, superviseur gazon au service des espaces verts.

M. Horst BEY est décédé le 31 janvier 2015, agent retraité de la Ville de Guebwiller, détaché au service gaz et eau (CALEO) en tant qu'encaisseur.

M. le Maire présente ses condoléances aux familles en deuil.

DECES DE M. André BRAUNSCHWEIG

Monsieur André BRAUNSCHWEIG est décédé le 02 janvier 2015. Bien connu dans la cité du Florival, où il était né, il avait pratiqué l'athlétisme au sein de la section FCG, le basket au cercle Saint-Léger, mais aussi le billard. En 1979, il avait pris la présidence du FC Guebwiller-foot et avait conduit deux chantiers, la construction du club house et le développement sportif du FCG jusqu'à l'élite régionale pour les jeunes et départementale pour les seniors.

M. le Maire, présente ses condoléances à la famille en deuil.

PRISE DE FONCTIONS DE M. Hugues LEVI-TOPAL – DGS

Le 19 janvier 2015, M. Hugues LEVI-TOPAL a pris ses fonctions en tant que Directeur Général des Services, succédant ainsi à M. Jean-Luc ULLMANN, qui a fait valoir, il y a quelques temps déjà, ses droits à la retraite, pour se consacrer également à d'autres fonctions. Merci à M. Jean-Luc ULLMANN pour la longue période qu'il a effectué à la Direction Générale des Services de la Ville de Guebwiller, nous lui souhaitons encore bien entendu pleine réussite dans toutes ses nouvelles occupations.

USI ROSSO NERI

Après 20 ans en tant que Président de l'USI ROSSO NERI, M. Joseph SPICACCI a annoncé le 20 décembre 2014 sa démission. Il souhaite à présent se consacrer à la création du futur grand club de football de Guebwiller qui devrait naître de la fusion des Rosso Neri, du Football club de Guebwiller et de l'ASE Issenheim. En attendant la présidence sera assurée par les membres du comité. Nous lui souhaitons bonne réussite dans cette entreprise.

SOLIDARITE

Le 18 décembre 2014, les représentants de Caritas-Epicerie solidaire et les Restaurants du Cœur de Soultz ont été bénéficiaires respectivement d'un chèque de 12.000 € et de 3.000 € de la part du C.C.A.S. de Guebwiller. Le Rotary Club a également remis les traditionnels colis de Noël qui ont été distribués par les services sociaux à des familles en situation précaire.

ASSOCIATION

L'association Théodore-Deck a vu le jour le 22 janvier 2015. Elle a pour but de promouvoir le Musée et l'œuvre de Théodore Deck. L'assemblée a porté à la présidence du comité à Mme Françoise BISCHOFF, que nous félicitons pour la prise de cette nouvelle responsabilité.

LES 70 ANS DE LA LIBERATION DE GUEBWILLER

Le 04 février 2015, Guebwiller a célébré le 70^{ème} anniversaire de la Libération de Guebwiller, avec un défilé de véhicules militaires, un lâcher de colombes et le vernissage d'une exposition à la Cave Dîmière.

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2014

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

ADMINISTRATION MUNICIPALE DELEGATION AU MAIRE COMPTE-RENDU

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 29 avril 2014, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2014.

1) ATTRIBUTIONS DE MARCHES

➤ Marché de services :

OBJET	Titulaires	Montants €
Repas de Noël en faveur des aînés	TRAITEUR KESSLER 1 rue du Commerce 68400 RIEDISHEIM	Marché à bons de commande Minimum 10 000 € TTC Maximum 15 000 € TTC
Conception et réalisation de divers supports de communication		Marché à bons de commande
Lot 1 Création de divers supports de communication	PROSPECTIV 6 rue de Mulhouse 68000 COLMAR	Minimum 24 000 € TTC Maximum 96 000 € TTC Pour toute la durée du marché
Lot 2 Impression et livraison de divers supports de communication	ESTIMPRIM 8 rue Jacquard 25000 BESANCON	Minimum 24 000 € TTC Maximum 96 000 € TTC Pour toute la durée du marché
Lot 3 Hébergement et maintenance corrective et évolutive du site internet de la Ville	IDEALICE 2b allée des Romains 67202 WOLFISHEIM	Minimum 3 600 € TTC Maximum 24 000 € TTC Pour toute la durée du marché
A compter du 1 ^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016		

2) DOMAINE CINERAIRE

1 Attribution de concessions temporaires pour une durée de 10 ans.

DENNECKER Emmanuel, 10, Quartier Léo Lagrange à Guebwiller

BENNI Marie Thérèse, 28, rue Charles Kienzl à Guebwiller (H-6-22)

BUCHLER Charles, 2, lotissement Faure, 2, rue Pres des Sapins à Châlonvillars, Haute Saône

COLOTTI Giuseppe, 8, rue de l'Hôtel de Ville à Guebwiller

KIRTZ René Lucien, 14, rue St Antoine à Guebwiller

LEONELLI Marie-Françoise, 9a, route de Soultz à Guebwiller

2 Renouvellement de concessions temporaires pour une durée de 10 ans.

GRINGER Liliane, 33, Place de Lattre de Tassigny à Thann

SPAENLIN Denise, 1, rue du Centre à Guebwiller

SCHEFFEL Anne Paulette, 16, rue du Canal à Guebwiller

SCHMITT Marie-Hélène, 11, rue des Vosges à Bergholtz

ONFROY Emile, 8, cité Bourcart à Guebwiller
 KAPITANFFY Laszlo, 2, rue des Saules à Linas, Essonne
 BENNI Marie Thérèse, 28, rue Charles Kienzl à Guebwiller (2-1-18)
 RUFFIO Nicole, 38, rue du Cercle catholique à Moosch
 KIBLER Cécile Suzanne, 1, rue Emile de Bary à Guebwiller
 BUECHER Thérèse, 37, rue de Lucerne à Guebwiller
 DEVEAUD Josette, 4, chemin Dels-Clausals à Baho, pyrénées orientales
 MULLER Françoise, 30, rue de Lannilis à Lapoutroie
 HEYER Jeanne, 13, rue de Murbach à Guebwiller
 HELLÉ Danièle, 5, rue des Vosges à Bernardswiller, Bas-Rhin
 SIMON René, 18, rue Madame Adolphe à Guebwiller
 COLMERAUER Robert, 15, rue Flaxlanden à Morschwiller le Bas
 MIESCH Josiane, 2, rue de l'Ancien Hôpital à Guebwiller
 KIEFFER Daniel, 11, rue du Luspel à Guebwiller
 MUNSCH Germain, 13, rue Pyrénées à Ste Croix en Plaine
 MASURIER Rémy, 2, rue Alex Bida à Schweighouse-Lautenbach
 LEIRITZ Fernand, 39, route de Jungholtz à Soultz
 STEINBACH Danièle, 10, route des Prés à Midrevaux, Vosges
 KOENIG Monique, 29, rue du Sudel à Guebwiller
 MULLER Berthe, 9, rue Paul Odent à Guebwiller
 SARACENI Orlando, 4, rue des Prés à Wittersdorf
 MUNSCH Albert, 14, rue des Chardonnerêts à Issenheim
 SCHIRMER Daniel, 7, route d'Issenheim à Guebwiller
 GIRLATSCHECK Jean-Claude, 14, rue des Pâquerettes à Soultz
 MEYER Isabelle née BLUMERT, 5c, rue du Geisbourg à Kaysersberg
 STOCKBAUER Nicole, 3, rue Schulé à Mulhouse
 MEISTERHANS Née WENTZEL Marthe, 8, rue Louis Pasteur à Pulversheim
 LAROCCA Natale, 10, rue du Vieil Armand à Guebwiller
 SCHIRCK Née ROELLINGER Solange, 51, rue de Sausheim à Illzach
 EHRET Renée, 21, rue de la Marne à Riedisheim
 KIPKA Anne-Marie, 6, chemin du Neuberg à Lautenbach
 BOLL Henri, 2, rue de l'Espérance à Guebwiller
 BRUGGER Gérard, 21, rue Neubruck à Buhl
 KUHN née BIHLER Paulette, 5b, rue du Sudel à Guebwiller
 GROSSKOST Denis et Yolande, 3, place du Calife à Wittelsheim
 TAESCH Jeannine Liliane, 6, rue de la Source à Guebwiller
 HUSSER François, 66, rue Haute à Lautenbach
 AZEVEDO Ercilia, 20, rue Joseph Vogt à Soultz
 REINLEN Yvette Irma, 56, rue de Raedersheim à Merxheim
 SCHRUFFENEGGER Laurent, 12, rue des Tuiles à Jungholtz
 BARBERIO Sonia, 9, rue de Hartmannswiller à Berrwiller

KECHID Samia, 12, rue de Lucerne à Guebwiller

STRUBEL Marguerite, 12, Faubourg du Florival à Guebwiller

Acquisition de concessions pour une durée de trente ans.

METZGER Charles et Béatrice, 15, Place de la paix à Guebwiller

RISSE Pierre, 31, rue de Lucerne à Guebwiller

Renouvellement de concessions pour une durée de trente ans.

LAUCHENAUER Léon, 29b, rue de Lucerne à Guebwiller

STUDER Rolande, 10, rue Théodore Wilt à Guebwiller

BUDA Maria, 4, rue du Centre à Guebwiller

PAYEN Alice, 18, avenue Amélie à Châtillon, Hauts-de-Seine

ZIEGLER Gérard, 82, rue du Wolfhag à Soultz

ERNST Jean Louis, 3, rue Albert Schweitzer à Guebwiller

PETIT Jean-Marie, 14, rue des Primevères à Soultz

Acquisition de concessions pour une durée de quinze ans.

ZUSSY Née BICKEL Anne, 20, rue Charles Kienzl à Guebwiller

HUSSER Fernande, 23, rue des Francs à Guebwiller

Renouvellement de concessions pour une durée de quinze ans.

MULLER Michèle, domiciliée à Rouffach, 8, avenue de la Gare

TRIGALLEZ Maryse, sous tutelle de M. Romuald HORNY, 1, rue du Canal à Guebwiller

KLENCKLEN Roger Charles, 38, rue Théodore Wilt à Guebwiller

ERB Max, 108c, avenue du Peuple belge à Lille, Nord

AMM Anne, 7, rue des Acacias à Soultz

Attribution de concessions au columbarium pour 10 ans.

FRISON Sandra, domiciliée à Village-Neuf pour Mme Carmela FRISON, 18, rue de la République à Guebwiller, sa mère

GLUCK Jean, domicilié à Guebwiller, 1, rue du Centre

WEBER Eléonore, 3, rue du Centre à Guebwiller

KRONENBERGER Emmanuelle, 7, rue du Canal à Guebwiller

Renouvellement de concessions au columbarium pour 10 ans.

SCHAFFAR Guy, 21, rue du 8 Février à Blodelsheim

Acquisition mini-caveaux au cimetière pour 30 ans.

ZUSSLIN Jean-Jacques, 2a, rue des Larrons à Guebwiller

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.

---0---

Direction Générale des Services

N° 1 - 02/2015

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE GUEBWILLER

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Bien que le règlement intérieur ait été approuvé, il y a moins d'un an par le conseil municipal, il est d'ores et déjà nécessaire de procéder à quelques modifications afin de préciser des points rester en suspens.

Il est ainsi proposé de modifier le point 30 relatif à la place des groupes politiques dans le bulletin d'expression de la manière suivante :

« Article 30 : Bulletin d'information générale »

Article L. 2121-27-1 CGCT : Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.

Cette disposition ne rend pas obligatoire l'organisation d'une information générale sur l'activité de la collectivité locale ; elle ne s'applique que lorsque celle-ci existe.

Aussi, dès lors que la commune diffuse un bulletin d'information générale, il doit être satisfait à cette obligation.

Lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que se soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression de chaque groupe d'élus constitué pour les élections municipales.

La taille des espaces sera différenciée en fonction de la représentation de chaque groupe au sein du conseil municipal et selon la nature du support.

Ces espaces ne devront comporter aucune mise en cause personnelle ni être à caractère diffamatoire.

L'emplacement de ces espaces sera déterminé par les services de la commune en fonction de la mise en page du bulletin et du support.

Les délais de remise des textes sont fixés uniformément pour tous les groupes.

M. le Maire propose de respecter les proportions selon la composition des groupes, cela signifie 25/33^{ème} pour le groupe majoritaire et 8/33^{ème} pour le groupe d'opposition. Cela sera déterminé en fonction d'un nombre de caractères.

Mme JANNEST souhaiterait savoir si cela concerne uniquement les deux pages de tribune ou le bulletin complet.

M. le Maire précise qu'il s'agit des deux pages de tribune.

M. FACCHIN souhaiterait une information complémentaire, à savoir si le groupe d'opposition peut avoir accès au site internet de la Ville, par le biais d'une tribune, une rubrique...

M. le Maire souligne que cela n'est pas prévu et que le site n'est pas un lieu d'expression politique.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par 25 voix pour et 8 contre (Mme BRINGIA Stéphanie avec procuration de Mme FRANÇOIS Hélène, Mme REMY Yolande, M. BANNWARTH José, Mme JANNEST Valérie, M. RZENNO Patrick avec procuration de M. METZGER Marcel, M. FACCHIN Christian)

- approuve la modification de l'article 30 du règlement intérieur telle que présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération

---0---

N° 2 - 02/2015

BUDGET GENERAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2014

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire après le 31 janvier et avant le vote du compte administratif et, être repris par anticipation au budget, en vertu de l'article L.2311-5 du code général des collectivités locales (CGCT) qui permet au conseil municipal, *au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.*

Le budget primitif 2015 de la ville et celui du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres qui seront soumis à votre approbation reprennent par anticipation les résultats de l'exercice 2014.

A ce titre et conformément à l'article R.2311-13 du CGCT les documents ci-annexés relatifs aux résultats prévisionnels et aux résultats d'exécution du budget sont soumis à votre approbation.

- les fiches de calcul des résultats prévisionnels,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014 du budget principal (cet état est néant pour ce qui concerne le budget annexe).

Il est précisé que si le compte administratif devait faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

De même, lors du vote du compte administratif, une délibération d'affectation du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

M. BRAUN rappelle que le 29 avril 2014 ont été votés à la fois le budget et le compte administratif, dès lors le budget primitif 2015 est passé en délibération, sans avoir tous les éléments techniques, car il faut également une validation de la part de la trésorerie générale, les chiffres sont approximatifs mais très proches de la réalité. Les résultats d'un exercice sont affectés après constatation des résultats définitifs, toutefois les résultats peuvent être estimés après le 31 janvier et avant le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **constate et approuve les résultats prévisionnels et d'exécution de l'exercice 2014,**
- **approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et de la prévision d'affectation sur 2014 au budget primitif 2015 principal de la Ville et au budget primitif 2015 annexe du service extérieur des pompes funèbres,**
- **dit que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, il sera procédé à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015,**

- dit que lors du vote du compte administratif, une délibération d'affectation définitive du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

---0---

Reprise anticipée des résultats

Résultat de Fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou -- (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	+ 711 851,09 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) Ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	+ 738 347,60 €
C Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	+ 1 450 198,69 €
Investissement	
D Solde d'exécution de la section d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N+1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N+1 (si positif)	-234 830,71 €
E Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	-375 022,68 €
Besoin de financement F	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	-609 662,69 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G : Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	+ 609 662,69 €
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1) NB	+ 838 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (En ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Rappel instruction comptable

LE SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du solde d'exécution reporté (ligne 001).

Ce solde d'exécution complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

A l'instar de la section d'exploitation, le virement de la section d'exploitation (FD023) vers la section d'investissement (IR021) n'est pas réalisé dans l'exercice de prévision.

Ainsi dans l'hypothèse d'une exécution totale des prévisions, la section d'investissement du compte administratif (ou compte financier) fait ressortir un besoin de financement équivalent au virement prévisionnel (lignes budgétaires 021/023).

Ce besoin de financement se trouve couvert lors de l'affectation du résultat excédentaire (de la section de fonctionnement).

NB : ce montant est un montant minimum de reprise et ne correspond pas au calcul arithmétique



Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
Daniel BRAUN



Dominique WASSON
Inspecteur divisionnaire
des finances publiques

Bon pour accord
712145



Investissement dépenses
Restes à réaliser (reports de 2014 sur 2015)

Articles sur lesquels des reports ont été exécutés	crédits			
	disponible	mandaté	reporté	annulé
202	30 000.00	3 049.58	26 950.42	0.00
2031	202 100.00	29 970.00	97 140.00	74 990.00
2051	37 764.55	9 176.40	28 581.35	6.80
20421	15 000.00	0.00	3 814.82	11 185.18
21316	6 200.00	0.00	5 500.00	700.00
2135	32 034.27	18 171.20	13 663.00	200.07
2162	40 757.79	35 258.03	3 192.00	2 307.76
21668	41 537.41	20 446.69	19 714.43	1 376.29
2168	30 245.39	22 357.92	7 404.00	483.47
2182	39 600.00	11 511.96	25 953.23	2 134.81
2183	47 458.59	17 034.48	30 424.11	0.00
2184	71 700.00	41 935.33	1 783.17	27 981.50
2188	61 123.51	53 248.93	6 882.23	992.35
2313	486 433.30	362 093.93	75 596.24	48 743.13
2316	464 950.21	177 548.44	6 423.98	280 977.79
274	22 000.00	0.00	22 000.00	0.00
total	1 628 905.02	801 802.89	375 022.98	452 079.15

Fait le 13/01/2015



Nicolas SCHILLINGER
Inspecteur des
Finances Publiques



Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
Daniel BRAUN

Reprise anticipée des résultats

Résultat de Fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	-15 847,80 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) Ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	43 404,69 €
C Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	27 556,89 €
Investissement	
D Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'Investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N+1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N+1 (si positif)	0,00 €
E Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	0,00 €
Besoin de financement F	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	0,00 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G : Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00 €
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	27 556,89 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (En ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Rappel instruction comptable

LE SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du solde d'exécution reporté (ligne 001).

Ce solde d'exécution complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

A l'instar de la section d'exploitation, le virement de la section d'exploitation (FD023) vers la section d'investissement (IR021) n'est pas réalisé dans l'exercice de prévision.

Ainsi dans l'hypothèse d'une exécution totale des prévisions, la section d'investissement du compte administratif (ou compte financier) fait ressortir un besoin de financement équivalent au virement prévisionnel (lignes budgétaires 021/023).

Ce besoin de financement se trouve couvert lors de l'affectation du résultat excédentaire (de la section de fonctionnement).



Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
Daniel BRAUN



Dominique WASSONG
Inspecteur général des finances
des communes

30/11/15
Bon pour accord,

N° 3 - 02/2015

IMPOTS DIRECTS LOCAUX – TAUX D'IMPOSITION 2015

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

La loi 80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le conseil municipal de la Ville de GUEBWILLER doit, se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances. Le coefficient est fixé pour l'année 2015 à 1,009.

Compte tenu de ces éléments et du contexte économique et social actuel, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe en 2015.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de maintenir les taux des taxes ménages à leur niveau 2014,**
- **décide d'appliquer pour 2015, aux impôts directs locaux, les taux suivants :**
 - **taux de la taxe d'habitation : 11,65 %**
 - **taux de la taxe sur le foncier bâti : 14,53 %**
 - **taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %**

---0---

N° 4 - 02/2015

DROITS ET TARIFS 2015

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

A l'occasion de l'approbation du budget primitif le conseil municipal est également appelé à autoriser la révision annuelle des droits et tarifs existants ainsi que l'ajout de nouveaux tarifs permanents lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour l'année 2015, il vous est proposé d'augmenter les droits et tarifs liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres de 2 % en moyenne en fonction des arrondis et d'apporter plusieurs modifications aux tarifs existants.

Les modifications proposées et présentées en annexe concernent :

- L'ajout de nouveaux tarifs afin de tenir compte de l'évolution des services et des usagers (cf. médiathèque)
- La modification de certains intitulés de tarifs afin de gagner en lisibilité (cf. location de cabanon)
- La suppression de certains tarifs compte tenu de leur caducité (cf. bains municipaux) ou de leur seule utilisation interne aux services (cf. engins et matériels divers)

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, l'unanimité :

- **approuve les ajouts, retraits et modifications des tarifs tel que présentés en annexe,**
- **approuve les droits et tarifs 2015 liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du Service extérieur des pompes funèbres tels qu'ils figurent en annexe,**
- **dit que les droits et tarifs 2015 liés au budget principal de la Ville et au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres sont applicables à compter du 1^{er} mars 2015.**

---0---

TARIFS ET DROITS 2015

TARIFS

I - CIMETIERE MUNICIPAL

A - CIMETIERE

1 - ENTRETIEN DES TOMBES

. Nettoyage, arrosage, taille des plantes avec	
1 plantation annuelle de 1 à 9 pensées ou dipladénias	42,00
1 plantation annuelle de 10 à 20 pensées ou dipladénias	84,00
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 1 à 9 pensées ou dipladénias	87,00
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 10 à 20 pensées ou dipladénias	136,00
. Nettoyage, taille des plantes sans plantation, ou nettoyage et désherbage 3 fois par an (fête des mères, juillet et Toussaint)	62,00

2 - CONCESSIONS

. Acquisition ou renouvellement d'une tombe ordinaire pour une durée de 10 ans (simple tombe)	260,00
. Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 15 ans (double tombe)	344,00
. Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 30 ans (double tombe)	646,00
. Acquisition d'une tombe adulte double profondeur avec caveau existant pour une durée de 30 ans	1 144,00
. Acquisition ou renouvellement d'une tombe pour enfant pour une période de 10 ans	84,00

B - COLOMBARIUM

1 CASE (compris plaque + ouverture + fermeture) - Durée 10 ans	208,00
2 CASES (compris plaque + ouverture + fermeture) - Durée 10 ans	312,00
MINI CAVEAU (70 x 85 x 60 profond) 2 ou 3 urnes (Hauteur maximum des pierres tombales pour mini caveau : 1,20 m) - Durée 10 ans	208,00
MINI CAVEAU (120 x 80 x 60 profond) 6 à 8 urnes (Hauteur maximum des pierres tombales pour mini caveau : 1,20 m)	
Durée 10 ans	260,00
Durée 30 ans	646,00

II - DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT

1 - DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES

. Tables, étalages et autres installations semblables, couverts et non couverts le ml. par jour	1,40
. Camions divers (outillage, tomates, etc.) ml par jour	3,30

2 - FOIRE SAINT-ANDRE

. Prix unique par ml. d'étalage	3,50
. Pour les commerçants locaux	gratuit

3 - FOIRE DE PAQUES ET DU MOIS DE JUILLET

. Bouiques, étalages de moins de 4m de profondeur le ml. par foire	7,00
. Attractions diverses de plus de 4 m de profondeur le ml. par foire	10,60
. Auto-skooter et analogue prix forfaitaire par foire	283,60
. Chenilles et analogue prix forfaitaire par foire	262,70
. Piste infamale, mur de la mort et grands manèges de plus de 10m de diamètre forfait par foire	261,60
. Manèges de moins de 10 m de diamètre forfait par foire	168,70
. Cirque (jusqu'à 500 m ² /jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	64,30
. Cirque (+ de 500 m ² /jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	87,70
. Enlèvement des panneaux publicitaires, du fléchage, remise en état si nécessaire - forfait	378,40

4 - DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC

. Marchands de marrons par jour et par étalage	6,90
. Marchands de glaces par jour et par voiture	6,90
. Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m2 pour la saison d'été (avril à octobre)	16,60
. Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m2 pour la saison hivernale (novembre à mars)	8,40
. Exposition de voitures et de caravanes jusqu'à 3 véhicules par jour sauf le samedi	71,40
. au-delà de 3 véhicules (maximum 6)	120,40
. à partir de la 4ème semaine par jour et par m2	1,00
. Spectacle de Marionnettes (par jour)	17,80
. Cascadeurs (forfait journalier)	69,20
. Autres manifestations (par jour)	41,70
. Horodateur place de l'Hôtel de Ville, (première demi-heure gratuite), par demi-heure	0,60
. Stationnement-caravane place de la Foire par jour	16,90

III - CONFECTION D'IMPRESSIONS

. Copie page de format A4 en impression noir et blanc	0,18
. Copie page de format A3 en impression noir et blanc	0,36
. Cédérom	2,75
. budget	16,60

IV - CESSION D'OBJETS DE DEGUSTATION

. A des particuliers	1,40
. Office du Tourisme Intercommunal par unité	1,00

V - CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité)

. Inventaire et Richesse Artistique Guebwiller (2 volumes)	
à des particuliers	55,00
aux revendeurs : libraires, ... (par quantités minimales)	60,00
. Tricentenaire du Rattachement à la France de la Ville de Guebwiller (1680-1980)	5,00
. Eglise Saint-Léger	2,00
. Inventaire sommaire des archives municipales de Guebwiller avt. 1790 GINSBURGER	7,00
. Affiche du Musée du Florival	3,00
. Affiche "Le Florival Guebwiller"	3,00
. Médaille Centenaire Théodore DECK	49,00
. Catalogue Théodore DECK vente au public	14,00
. Catalogue Théodore DECK vente aux librairies, Offices de Tourisme, etc.	10,60
. Carte postale Théodore DECK (l'unité)	0,60
. Nouvelle carte postale Théodore DECK (l'unité)	1,30
. Enveloppe prêt à poster Théodore DECK	1,00
. Combiné enveloppe + carte postale Théodore DECK	2,00
. Catalogue Pierre Andlauer, Passion Africaine, à des particuliers	6,00
. Chronique de Guebwiller :	
à des particuliers	20,00
aux revendeurs : libraires, SMHR, ... (par quantités minimales)	16,00
. Commémoration du Cinquantenaire de la Libération de Guebwiller (plaque) :	1,00
. Cartes postales anciennes	0,60
. Guebwiller Industrielle et Culturelle	6,00

TARIFS ET DROITS 2015

VILLE MUSÉE (Dolsheim)	
. Adultes (tarif plein)	5,00
. Tarif groupe (+10 personnes)	3,00
. Tarif réduit (chômeurs, handicapés, étudiants de plus de 25 ans)	1,50
. Moins de 25 ans / groupes scolaires	Gratuit
. Location d'audio-guide (comme OTI et Dominicains...)	2,00

VILLE ARCHIVES	
. Page d'acte transcrite et/ou traduite (en sus du prix de la photocopie)	4,70
. Chèque à l'encaissement tiré sur une banque étrangère (en sus du tarif de recherche)	3,50
. Page certifiée expédiée (en sus du prix de la photocopie et du timbre)	3,00
. Numérisation et impression de documents iconographiques	2,50
. Impression numérisée d'actes d'état civil (à des fins généalogiques en application des règles de communicabilité des archives) ; 10 actes gratuits par an et par personne	2,00
. Copie de documents conservés dans le service (recherche par correspondance)	
- de 1 à 5 copies forfait	2,00
- au-delà de 5 copies, prix réel (tarif copie + frais d'envoi)	prix réel

VILLE MEDIATHEQUE	
Prix de l'abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de Communes de Guebwiller	8,00
- prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	4,00
- tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	
Tarif majoré pour les habitants des autres communes.	15,00
- prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	8,00
- tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	Gratuit
. Moins de 14 ans à partir de Septembre 2016	Gratuit
- participation aux frais de gestion en cas de retard dans le retour des documents empruntés par lettre de retard	1,50
- Tarif horaire des accès Internet	Gratuit
- Carte d'adhésion annuelle	5,00

VILLE ESPACE JEUNESSE	
- Carte d'adhésion annuelle	5,00

VILLE LOCATION DE SALLES	
. Salle 1,2,3 et Salle des Séances en Mairie par occupation	30,00
. Salle du Centre Médico-Sportif par occupation	59,00
. Salle du Centre Médico-Sportif pour formation par jour	30,00
. Maison RITTER : Salle modulable par occupation	59,00
Autre salle par occupation	30,00
Salle de ballet par occupation	98,00
. Salles conférence, réunion, écoles STORCK et JEANNE BUCHER par soirée	30,00
. Salle bâtiment 126 rue Théodore Deck par occupation	30,00
. Salle de Gymnastique 1880 :	
* Salons divers (charges comprises)	
- par journée	822,00
- par journée supplémentaire	578,00
* Occupations diverses (Congrès, soirées dansantes, assemblées générales, lotos, etc.) par journée ou soirée	
- à des associations extérieures	539,00
- à des entreprises ou sociétés	1 076,00
* Occupation par heure	
- à des personnes domiciliées à Guebwiller	48,00
- à des personnes domiciliées à l'extérieur de Guebwiller	58,00
* Location manifestation d'utilité publique (caritative, éducatives...)	gratuit
* Associations de Guebwiller / jour	
- manifestation à but lucratif (loto, soirée dansante etc...)	269,00
- manifestation à but non lucratif (A.G., exposition) (participation aux frais de fonctionnement de la salle)	48,00
1 - A DES PERSONNES DOMICILIEES A L'EXTERIEUR DE GUEBWILLER	
. Cave Dîmière par jour	334,00
par week-end	450,00
par semaine	1 333,00
. Théâtre Municipal par jour ou par séance	538,00
Location de la scène seule/par jour	73,00
Immobilisation de la salle / semaine	128,00
2 - A DES PERSONNES DOMICILIEES A GUEBWILLER ET DES ASSOCIATIONS GUEBWILLEROISES NON AFFILIEES A L'OMAC OU A L'OMS	
. Cave Dîmière par jour	167,00
par week-end	228,00
par semaine	667,00
. Théâtre Municipal par jour ou par séance	289,00
Location de la scène seule/par jour	73,00
Immobilisation de la salle / semaine	128,00
3 - A DES ASSOCIATIONS GUEBWILLEROISES AFFILIEES A L'OMAC OU A L'OMS ET AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES GUEBWILLEROIS	
. Cave Dîmière par jour	Gratuit
. Théâtre Municipal pour maximum 3 représentations par an, par jour ou par séance	Gratuit
. Théâtre Municipal au delà de 3 représentations par an, par jour ou par séance	284,00

VILLE LOCATION DES SALLES DE SPORT ET STADES	
1 - A DES SOCIETES NON AFFILIEES A L'OMS	
. GYMNASSE DU LYCEE KASTLER	
Gymnase B par heure	21,00
petite salle par heure	13,00
Salle Saint-Léger (Grande salle) par heure	13,00
. Stade François THROO - terrain de football ou autres installations sportives	
par match	63,00
par 1/2 journée (3 heures)	104,00
par journée (6 heures)	262,00
. Stade du Heissenstein - terrain de football	
par match	110,00
par 1/2 journée (3 heures)	162,00
par journée (6 heures)	304,00
2 - A DES SOCIETES AFFILIEES A L'OMS - Pour l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles (tournoi annuel, etc.)	
. GYMNASSE DU LYCEE KASTLER	

TARIFS ET DROITS 2015

Gymnase B par heure	10,30
petite salle par heure	6,40
Salle Saint-Léger (Grande salle) par heure	6,40
Stade François THROO - terrain de football ou autres installations sportives	
par match	36,00
par 1/2 journée (3 heures)	82,00
par journée (6 heures)	124,00
Stade du Heissenstein - terrain de football	
par match	55,00
par 1/2 journée (3 heures)	67,00
par journée (6 heures)	154,00
3 - LOCATION DE SALLES DE SPORTS ET STADES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, par heure	27,70
4 - PARTICIPATION AUX FRAIS D'ECLAIRAGE DES STADES DU HEISSENSTEIN ET F. THROO POUR LES MATCHS JOUES EN NOCTURNE (Participation)	27,20

XII. DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC.

Dons faits par la Ville à l'occasion des anniversaires de mariage de couples Guebwillerois	80,00
--	-------

XIII. PRIX POUR MAISONS FLEURIES

Prix offerts par la Ville aux lauréats des maisons fleuries :	
* Hors concours et 1er prix	82,00
* 2ème. prix	72,00
* 3ème. prix	66,00
* 4ème. prix	57,00
* 5ème. prix	50,00
* 6ème. prix	42,00

DROITS ET TARIFS
POUR L'ANNEE 2016

	TARIFS 2016 €
1 - TRAVAUX DE TERRASSEMENT	
. Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour adulte (1 place)	192,00
. Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour adulte (double profondeur)	261,00
. Ouverture et fermeture d'une tombe concessionnée (plus-value pour travaux extraordinaires facturée à l'heure)	644,00
. Ouverture et fermeture d'une tombe pour enfant de moins de 10 ans	51,00
. Terrassement pour enfouissement d'une urne funéraire dans une tombe pleine terre	35,00
2 - FRAIS D'INHUMATIONS	
. Inhumation d'un corps	52,00
. Inhumation d'un corps dans un caveau déjà occupé par un premier cercueil	65,00
. Inhumation d'une urne funéraire en caveau	25,00
3 - EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS	
. Exhumation et réinhumation de corps adulte	113,00
. Même opération pour enfant de moins de 10 ans	30,00
4 - TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE	
. Agent échelle 3	25,00
. Agent échelle 4	28,00
. Agent échelle 5	27,70
. Agent échelle 6	28,20
. Agent de maîtrise principal	29,00
. Contrôleur des travaux	30,10
. Contrôleur des travaux principal	31,10
5 - JARDIN DU SOUVENIR	
. Ouverture et fermeture	20,20

N° 5 - 02/2015

**FORET COMMUNALE – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES
ET PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2015**

Rapporteur : Mme Nadine McEVOY, adjointe au Maire, adjointe au développement touristique, à l'environnement et aux déplacements.

Conformément aux dispositions de l'article L 2544-10-1 du code général des collectivités territoriales et de la Charte de la forêt communale, le conseil municipal est appelé à approuver l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux à réaliser dans la forêt communale proposé chaque année par l'Office National des Forêts.

Le programme proposé pour 2015 tient compte des orientations retenues dans le plan de gestion : révision d'Aménagement 2003 – 2022. L'ONF n'a ainsi prévu que les travaux strictement nécessaires pour assurer la pérennité de la forêt communale.

Il est rappelé que l'état d'assiette des coupes (I.) proposé pour l'année 2015, a été approuvé par délibération du conseil municipal le 29 avril 2014.

I. PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

- Recette des bois façonnés		154 850 € HT
- Dépenses Totales HT : réparties comme suit		99 606 € HT
- Débardage et de câblage H.T.	32 180 €	
- Maîtrise d'œuvre ONF (Honoraires)	8 654 €	
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre (payée à la CCRG)		
- Autres dépenses (équipement sécurité, cotisation CAAA)	1 101 €	
- Dépenses d'abattage et façonnage (Salaires et charges patronales pour les Bûcherons)	22 010 €	
- Dépenses d'abattage et de façonnage (Travaux entreprise)	34 560 €	
Soit une valeur nette, estimée, des produits (RECETTES)		55 244 € HT

II PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX

- DEPENSES HT : réparties comme suit :		55 881 € HT
- SALAIRES BUCHERONS (2) (charges patronales incluses)	29 115 €	
- Travaux entreprises (fauchage, entretien fossés...)	16 450 €	
- Maîtrise d'œuvre ONF (Honoraires)	6094 €	
- Assistance à la gestion de la main d'œuvre (payée à la C.C.R.G.)	1 456 €	
- Achat fournitures	1 310 €	
- Equipement de sécurité	1 456 €	

M. le Maire souhaite charger l'ONF de « pousser » les ventes pour équilibrer le budget.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte le programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes et le programme de travaux patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2015 en forêt communale**
 - pour un total de recettes de 154 850 € HT ;
 - pour un total de dépenses de 155 487 € HT ;

- décide l'exécution des travaux correspondants ;
- accepte de consacrer 1% de la masse salariale à la formation professionnelle des bûcherons communaux ;
- accepte la répartition des coupes de bois façonnés ;
- donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés ;
- donne son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée ;
- donne mandat au Maire, ou à son adjoint délégué, sur le projet final de contrat qui sera proposé par l'ONF ;
- habilite M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer et approuve par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts.

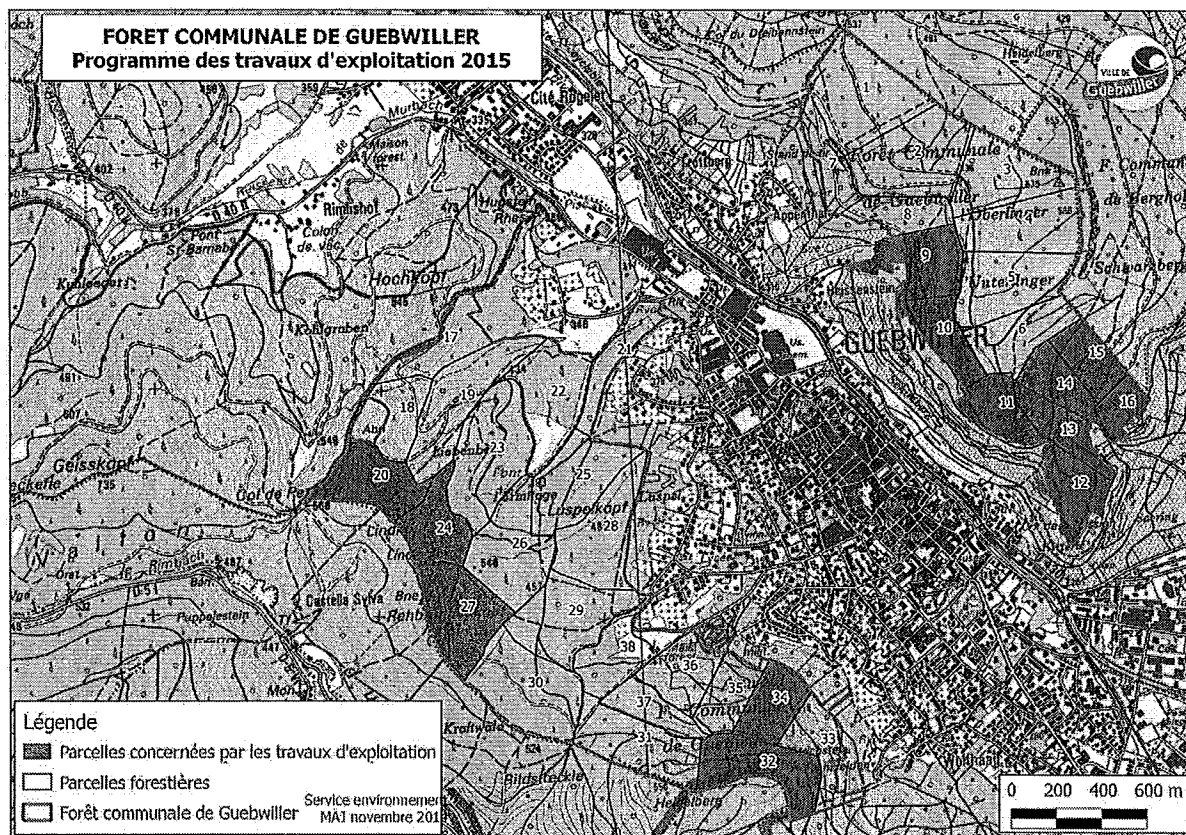
---0---

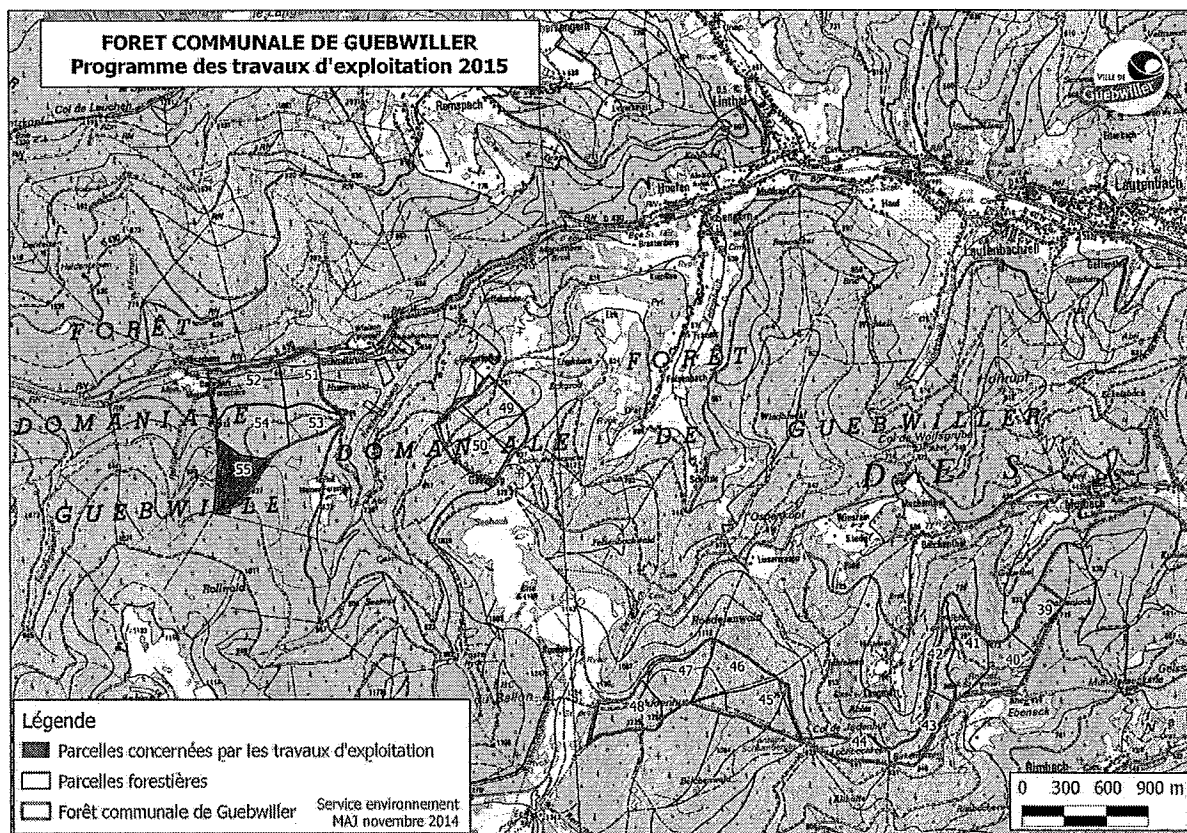
FORET COMMUNALE DE GUEBWILLER

Programme de Travaux 2015

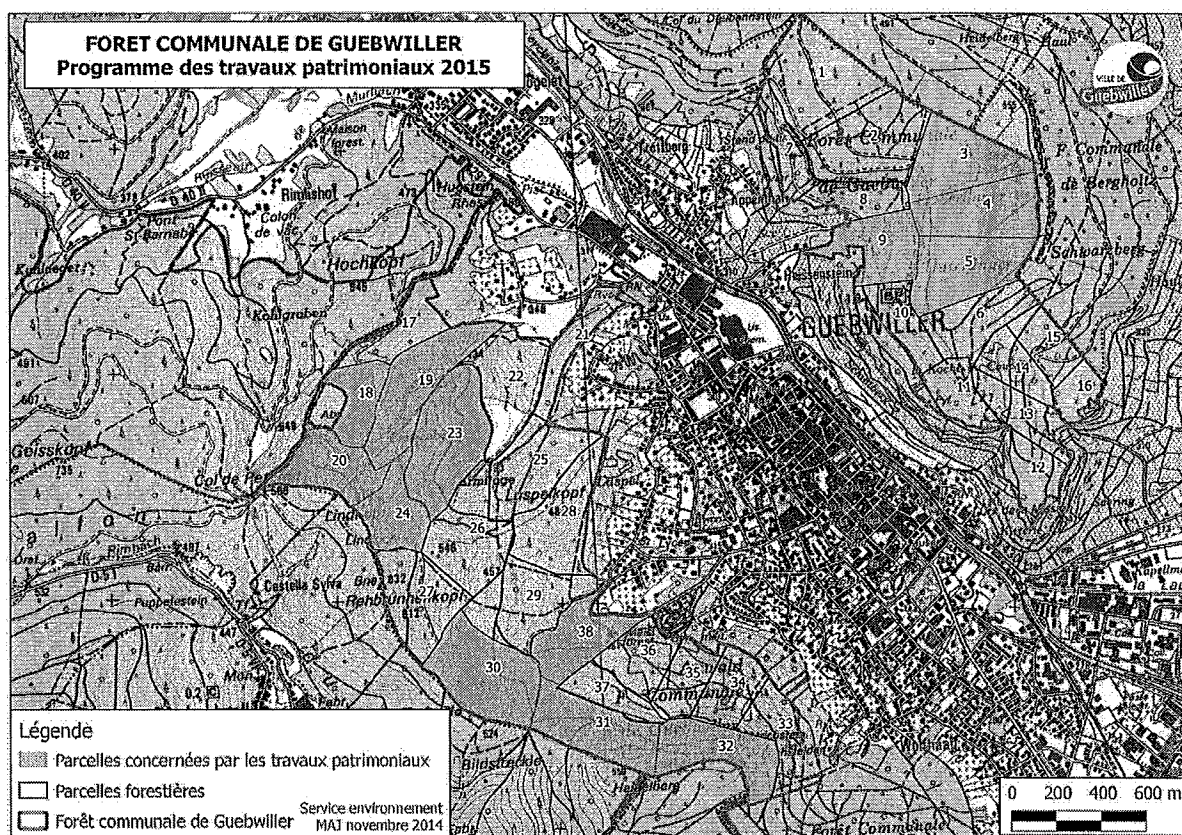
Travaux d'exploitation 2015

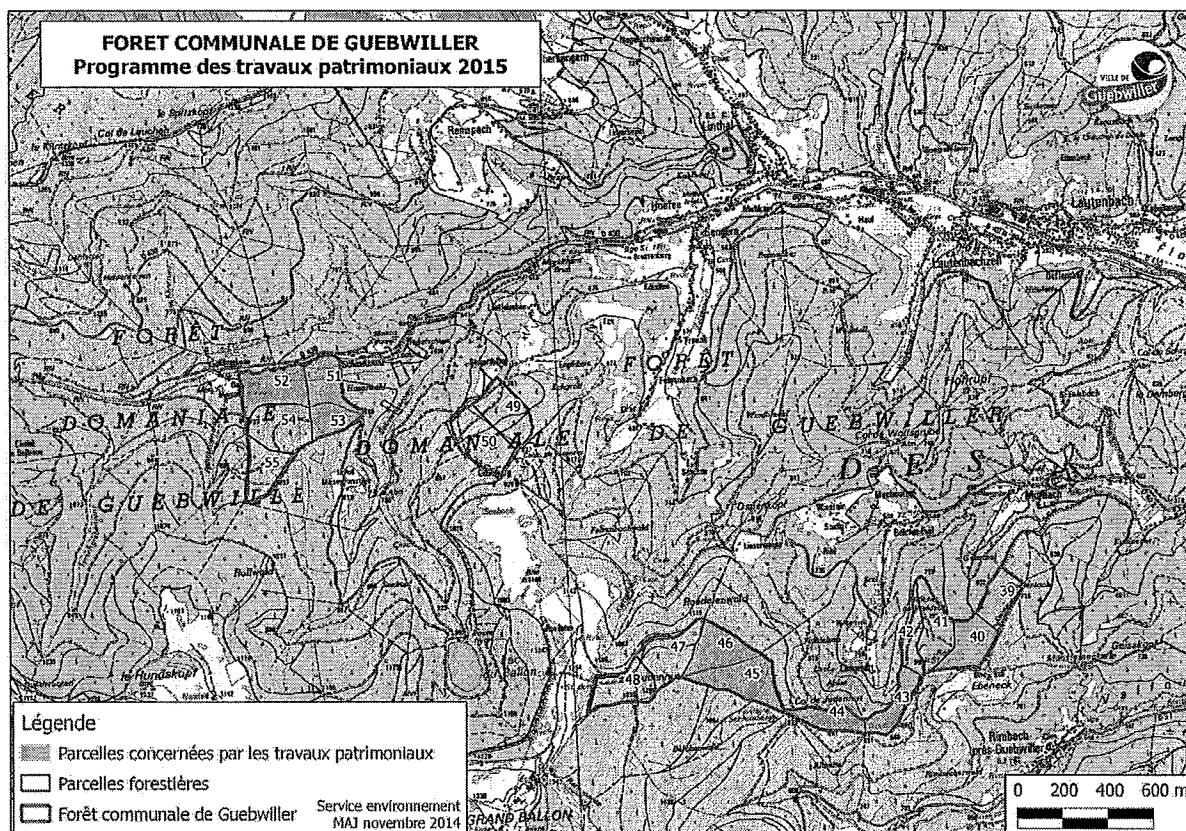
COUPES A FACONNER (PREVISIONS)													
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage	
										En régie	A l'entreprise		
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3 (stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(D)	A-(B+C+D)	
20 A	8	1	33				8 12	50	2 110		880	470	750
24 A	10	110	72				19 27	211	10 880	4 040		2 120	4 720
27 A		422	88		20	28	27 39	566	33 380	11 620		5 810	16 850
32 A	21	58	37				12 17	128	6 330	2 440		1 280	2 610
32 C	24	46	116				31 44	217	8 390	3 810		2 050	2 430
34 A		243	57	10			22 32	332	17 800		4 960	3 100	9 740
55 R	103	537	166		7	9	52 74	865	49 050		17 080	9 760	22 210
6 C	11	62	165				242 346	480	11 260		5 000	2 880	3 400
chablis 10 à 16			400					400	14 000		6 000	4 400	3 600
chablis		30						30	1 650		630	330	690
Sous-Total	177	1609	1132	10	27	37	414 591	3289	184 850	22 010	34 560	32 180	66 100





Travaux patrimoniaux 2015





**TABEAU RECAPITULATIF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX
PROGRAMME 2015**

	TVX EXPLOITATION	TVX PATRIMONIAUX	TOTAL
TRAVAUX CONFIES AUX ENTREPRISES POUR ABATTAGE	34 560,00	16 450,00	51 010,00
TRAVAUX DE DEBARDAGE ET CABLAGE	32 180,00		32 180,00
TRAVAUX REALISES EN REGIE (bûcherons CCRG)	22 010,00	29 115,00	51 125,00
			-
HONORAIRES ONF	8 654,00	6 094,00	14 748,00
ASSISTANCE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE	1 101,00	1 456,00	2 557,00
FOURNITURE		1 310,00	1 310,00
AUTRES DEPENSES + CAAA	1 101,00	1 456,00	2 557,00
	99 606,00	55 881,00	155 487,00

RECETTES	154 850,00 € HT
DEPENSES	155 487,00 € HT
TOTAL	-637,00 € HT

NB : produits de la chasse : environ 23 000 euros

Agence de COLMAR
Unité Territoriale : Guebwiller/Soultz
Triège(s) de Guebwiller - Orschwihr



Votre interlocuteur : M. P. SPRAUEL
Tél : 03 89 74 97 84

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - GUEBWILLER - Année 2015

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Résineux	Chaufage	Abattage et façonnage					Débardage			
						En règle						A l'entreprise		
		m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3 (stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(D)	A/(B+C+D)	
20 A	8	1	33				8	12	50	2 110		890	470	750
24 A	10	110	72				19	27	211	10 880	4 040		2 120	4 720
27 A		422	86		20	28	27	39	655	33 380	11 820		5 610	15 950
32 A	21	58	37				12	17	128	6 330	2 440		1 280	2 610
32 C	24	46	116				31	44	217	8 380	3 910		2 050	2 430
34 A		243	57	10			22	32	332	17 800		4 980	3 100	9 740
55 R	103	537	168		7	9	52	74	865	40 050		17 080	9 760	22 210
U C	11	52	165				242	346	480	11 260		5 000	2 860	3 400
chablis 10 à 16			400						400	14 000		6 000	4 400	3 600
chablis		30							30	1 650		630	330	690
Sous-Total	177	1609	1132	10	27	37	414	591	3269	184 850	22 010	34 580	32 180	66 100

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en règle communale :		Dépenses HT de débardage et de câblage	
Solaires + charges ouvriers :		32 180	
Charges patronales (43 %) :		8 654	
Total :		1 101	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		Autres dépenses HT (€)	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		1 101	
Frais totaux d'exploitation (HT)		BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	
TVA sur les frais d'exploitation :		55 246	

Observations : Autres dépenses; cotisation CAAA et équipement de sécurité.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par MM. SCHLEIFFER & MULLER

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 d code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A Guebwiller le 7 novembre 2014

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Pierre SPRAUEL



Le Maire,





Mairie de COLMAR
Unité Territoriale : Guebwiller/Soultz
Triage(s) de Guebwiller - Orschwihr

Votre interlocuteur : **M. P. SPRAUEL**
Tel : **03 89 74 97 84**

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU VENTES PUBLIQUES

FORET COMMUNALE - GUEBWILLER - Année 2015

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa	Figurant à l'EPC	1509	tous les résineux
Bois d'œuvre Pin Sylvestre		0	
Bois d'œuvre DOUGLAS		0	
Bois d'œuvre HETRE		100	
Bois d'industrie feuillus		1130	
Bois d'industrie Résineux		0	
Bois énergie		0	

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales.

L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées.

Date :
signature





COMMUNE DE GUEBWILLER

COMMUNAUTÉ DE
GUEBWILLER

Régie Communale

Annexe au programme 2015 - Détail des montants

Actions et localisations	Quantité programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvriers prévues
TRAVAUX DE MAINTENANCE					
Entretien de parcellaire Localisation : Massif	6 300 MLI	1 424 €	200 €	1 624 €	40 H
Entretien du périmètre Localisation : Massif	18 900 MLI	712 €	900 €	1 612 €	20 H
TRAVAUX SYLVICOLES					
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 4.R5, 18.c, 3D	6,35 HA	3 702 €	0 €	3 702 €	104 H
Dégagement manuel de régénération naturelle : localisé Localisation : 3.R5, 4.R5, 5.R5, 31.c, 32.a, 38.a	10,33 HA	5 981 €	0 €	5 981 €	168 H
Détourage Localisation : 20.b, 44.J	5,1 HA	3 702 €	0 €	3 702 €	104 H
Elagage de peuplements résineux Localisation : 20.b, 44.J	500 U	2 670 €	0 €	2 670 €	75 H
Intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoiement, dépressage et intervention sur les perches. Localisation : 19.d, 20.d, 23.a, 24.a, 24.b	23 HA	2 047 €	0 €	2 047 €	58 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE					
Création de place de retournement Localisation : 9	400 M2	0 €	1 600 €	1 600 €	
Création de pistes d'exploitation en terrain naturel Localisation : 9	0,25 KM	0 €	1 600 €	1 600 €	
Entretien divers de fossés bordiers Localisation : Réseau	400 MLI	0 €	1 400 €	1 400 €	
Entretien des renvois d'eau Localisation : Réseau	24 000 MLI	4 130 €	0 €	4 130 €	116 H
Entretien de réseau de desserte : fauchage / entretien mécanique des accotements Localisation : Réseau	10,5 KM	0 €	2 000 €	2 000 €	
Création de renvois d'eau Localisation : Triège de l'AX	10 U	0 €	1 200 €	1 200 €	
Entretien divers de route empierrée Localisation : Réseau	1,3 KM	0 €	750 €	750 €	
Entretien du réseau de desserte : élagage au lanier avec tirage de branches Localisation : du parking Sandgrube au col du Bildstockle	1,5 KM	142 €	400 €	542 €	4 H
Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers Localisation : Réseau Oberlinger	1 KM	0 €	1 600 €	1 600 €	
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER					
Fourniture de répulsifs Localisation : Massif	30 L	0 €	800 €	800 €	
Fourniture de tuteurs Localisation : Massif	130 U	0 €	100 €	100 €	
Protection contre le gibier : fourniture de protections individuelles Localisation : Massif	65 U	0 €	150 €	150 €	
Protection contre le gibier : pose de protections individuelles Localisation : 45.J	65 U	854 €	60 €	914 €	24 H
Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles Localisation : 30	7 HA	854 €	0 €	854 €	24 H
Application de répulsif Localisation : 40, 43, 45.J, 46.J, 51.R, 52.R, 53.J	35,04 HA	2 848 €	0 €	2 848 €	80 H
Enlèvement manuel de clôture grillagée Localisation : 44.J	200 MLI	0 €	600 €	600 €	
TRAVAUX TOURISTIQUES					
Pose de garde corps pour mise en sécurité du public Localisation : 82.c	250 MLI	0 €	4 000 €	4 000 €	

07/11/14

1/2

Actions et localisations	Quantité programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvrières prévues
Travaux paysagers d'entretien divers Localisation : 32.c	1 U	0 €	600 €	600 €	
TRAVAUX DIVERS					
Travaux en hauteur, taille et élagage par des équipes de grimpeurs Localisation : Massif	1 U	48 €	0 €	48 €	1 H
		29 115 €	17 760 €	46 875 €	818 H

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	6 094 €
---	---------

Honoraires de gestion de la main d'oeuvre + équip. de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	2 912 €
---	---------

Montant total estimatif HT	55 881 €
----------------------------	----------

N° 6 - 02/2015

BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2015 du budget général, d'un montant de **15 939 000 €**, et qui s'équilibre à 11 795 000 € en section de fonctionnement et 4 144 000 € en section d'investissement.

Conforme aux orientations budgétaires, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes :

- En section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'établissent donc à 11 795 000 €. Le montant de recettes spécifiques de l'année (c'est-à-dire hors reprise du résultat antérieur) sont globalement en diminution de 1,16% par rapport au budget primitif 2014 et s'élèvent à 10 959 000 € (11 089 652 € en 2014).

Les produits courants (chapitre 70 et 75) sont en diminution de 7% et sont prévus à hauteur de 1 317 087 €. Ils correspondent aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune et comprennent essentiellement :

• les produits des redevances CALEO	385 954 €
• les revenus des immeubles	345 000 €
• les participations aux frais de restauration scolaire, de l'accueil et de l'étude	274 000 €
• les coupes de bois et annexes	155 664 €

La baisse des inscriptions constatée est liée à des réajustements opérés sur les prévisions au vu des réalisations 2014.

Les produits attendus des impôts et taxes (chapitre 73) sont de 5 789 562 €, soit légèrement supérieurs à l'inscription 2014 (+1,40%). A ce titre, les prévisions intègrent l'évolution des bases fiscales sur la base des éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires (+2,3%), une variation nulle des taux locaux d'imposition ainsi qu'un ajustement du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Le montant des dotations et participations (chapitre 74), également en diminution, est évalué à 3 483 993 €. Cette diminution de 3,25% par rapport à 2014 s'explique en large partie par la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement évoquée lors du débat d'orientations budgétaires et fixée par loi de finances pour 2015.

Les produits financiers sont estimés en légère hausse par rapport à 2014 (+4,01%, soit 173 460 €).

Enfin, les autres recettes, d'un montant de 1 030 898 € comprennent 94 888 € de remboursements de frais de personnel, 6 500 € de recettes exceptionnelles, 93 510 € d'opérations d'ordre entre sections et 836 000 € de reprise anticipée du résultat 2014, comme vu précédemment.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées de manière quasi identique à 2014 (-0,26%) mais cette présentation recouvre des réalités différentes entre chapitres de dépenses.

Ainsi, les charges de structures (chapitre 011 et 65), d'un montant total de 4 294 644 € sont en diminution de 1,25% et correspondent (hors prise en compte en année pleine des charges liées à la réforme des rythmes scolaires) au respect des orientations budgétaires débattues lors du dernier conseil municipal.

De même, les charges du personnel restent stables, à 5 423 000 € alors qu'elles intègrent, au titre de 2015, le surcoût lié à la refonte des grilles des agents de catégorie C et l'impact d'une année d'élection et de recensement.

A l'inverse, **les frais financiers augmentent de manière très importante (+58,46%)** compte tenu de l'évolution de la parité Euro/franc suisse pour s'établir à 1 034 000 €.

Il est à noter que cet impact reste incertain sur l'année 2015 compte tenu des fluctuations restant possibles jusqu'à la date anniversaire du contrat (1^{er} mai).

Les autres dépenses, d'un montant de 1 043 356 € comprennent 17 248 € de charges exceptionnelles, 100 000 € de dépenses imprévues permettant le cas échéant de faire face à une éventuelle poursuite du renchérissement du franc suisse face à l'euro, et 926 108 € de prélèvement au profit de la section d'investissement dont 603 000 € de virement et 323 108 € d'amortissements.

- En section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'établissent donc à 4 144 000 € et comprennent notamment les prélèvements effectués sur la section de fonctionnement à hauteur de 926 108 € ainsi que le montant issu de la reprise anticipée des résultats 2014, de 609 662,69 € et 108 € d'autres opérations d'ordre.

Ces recettes comprennent également 181 666,31 € de dotations (dont 150 000 € de FCTVA), 9 104 € de créances financières, 376 570 € de subventions pour les opérations d'investissement ainsi qu'une prévision de cession d'actifs pour 40 125 € et la prise en compte d'une subvention non transférable pour 656 €.

Enfin, un crédit de 2 000 000 € est prévu au titre de l'emprunt et vient compléter un montant de subventions de 376 570 € en provenance des différents financeurs (Etat, région, département, etc.) nécessaires au financement des opérations d'investissement.

Il est à noter que le montant de 2 000 000 € reste conforme aux orientations budgétaires 2014 et 2015.

Les dépenses d'investissement s'établissent à hauteur équivalente des recettes et comprennent des opérations d'ordre pour 93 618 €, le déficit d'investissement reporté pour 234 639,71 € ainsi que des restes à réaliser pour 375 022,98 €.

Les dépenses comprennent en outre le remboursement des dettes financières (dont les emprunts) à hauteur de 541 000 €.

Les dépenses d'équipement s'élèvent enfin à 2 899 719,31 € et englobent :

- Les opérations listées lors du débat d'orientations budgétaires pour 1 126 000 € (friche Carto Rhin, rue de la gare, piste d'athlétisme -1^{ère} phase-, city-stades, la rue Deck, etc.)
- Mais également :
 - 300 000 € pour la constitution de réserves foncières
 - 200 000 € pour les besoins récurrents des services (véhicules, équipements divers)
 - 170 000 € pour le chemin du vignoble
 - 140 000 € pour les études et l'aménagement de la rue de la République
 - 140 000 € pour des interventions relatives à la mise en sécurité des bâtiments et des voies
 - 120 000 € pour la construction du terrain de pétanque
 - 120 000 € pour les travaux Fosse aux loups
 - 100 000 € pour l'opération « Cheminement Filanova-Kastler »
 - 50 000 € pour les études relatives au mur Neuenburg et le parc attenant
 - 385 000 € d'équipements et opérations diverses (ossuaire, rue Luspel, rue Ferry, square Frey, etc.)

Il est à noter que la gendarmerie ne figure pas parmi cet ensemble. Cette opération nécessite en effet de par sa nature, un traitement à part et fera l'objet d'une présentation spéciale lors d'un prochain conseil.

M. le Maire souhaite apporter quelques explications concernant ce point.

« Vous avez reçu le projet de budget 2015.

Je rappelle que le budget précédent a été voté le 29 avril 2014, 1 jour avant la date limite du 30 avril et 3 semaines après les élections. Le budget 2014 a été élaboré sans débat d'orientations budgétaires, puisque celui proposé par l'ancienne mandature était prescrit.

Pour le budget 2015, le débat d'orientations budgétaires a été présenté en conseil municipal du 17 décembre.

En séance de commission, le projet de budget a déjà été présenté. Nous avons aussi fait un point de situation sur l'emprunt dit structuré Dexia, d'un montant de 3.346.899 euros sur 20 ans, contracté le 26/04/2007. Le taux négocié était fixe à 3,99 % pour les 4 premières années, puis indexé sur la parité EUR/CHF pour les 16 années suivantes, jusqu'au 1/05/2027. A partir de l'échéance de 2012, le taux appliqué annuellement pouvait devenir variable, si la parité EUR/CHF était inférieure au cours pivot fixé dans le contrat à 1,45. A préciser qu'à la signature du contrat en 2007, la parité était supérieure à 1,65.

C'est après la crise financière de 2008 et l'affaiblissement de l'euro que la parité EUR/CHF a atteint le seuil critique de 1,45 le 27 octobre 2008. Même si cette parité est repassée au-dessus pendant quelques mois, elle s'est définitivement située en-dessous du cours pivot depuis le 3^{ème} trimestre 2010.

Début 2012, la Banque Nationale Suisse a soutenu le cours de l'euro, pour maintenir un cours EUR/CHF à 1,20, en achetant massivement des milliards d'Euros sur les marchés.

Avant l'échéance de mai 2012, la municipalité précédente a renégocié avec Dexia le maintien d'un taux fixe de 6,50 % pour cette échéance et la prolongation d'un an, jusqu'en 2028, aux conditions de taux identiques au contrat précédent.

Ce qui pour les échéances de 2013 et 2014, portait la charge d'intérêts annuelle à 450 K€ en moyenne et les taux appliqués à 15,60 %.

En avril et juin 2013, la ville de Guebwiller a assigné Dexia devant le tribunal de Nanterre puis déposé une plainte contre X devant le même tribunal. Ces procédures sont encore en cours d'instruction et pourraient être jugées en 2016 voir plus certainement 2017, sans compter les appels que ne manqueront pas de demander les défenseurs de Dexia.

Nouvel évènement important ces dernières semaines, La Banque Nationale Suisse décide le 15 janvier 2015 de ne plus soutenir l'euro, ce qui provoque un chaos financier sur les marchés, le cours EUR/CHF tombant en dessous de 1, remontant légèrement vers 1,05 depuis.

Conséquence directe, le taux de notre crédit toxique s'envole pour s'approcher de 30%, avec des hypothèses de charges d'intérêt de l'ordre de 720.000 euros pour cette année.

Vous comprendrez que notre construction budgétaire de cette année est largement impactée par ce crédit toxique.

Nous devons intégrer ces contraintes fortes dans notre budget, contraintes qui sont le résultat d'une décision irraisonnable prise en 2007 de souscrire un contrat spéculatif, mais surtout alors que tous les signaux d'évolution des cours de change étaient au rouge dès fin 2008, de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour sortir de ce type de crédit, alors que c'était possible à moindre coût.

Ou pour le moins de tenter de négocier avec Dexia et d'entamer une procédure contentieuse en cas d'échec dans les négociations.

Le budget 2015 et certainement les suivants vont être fortement impactés par ces décisions ou par l'omission de décisions.

Pour 2015, nous pouvons recourir à l'emprunt à des conditions favorables et entreprendre à nouveau de réaliser des investissements dont la ville a grandement besoin. Le défi est pour nous de trouver des voies de financement qui préserve nos marges de manœuvre. Mais plusieurs projets vont contribuer à

redynamiser notre ville : restructuration des écoles, friches industrielles, circulation et aménagement autour de la rue de la République. D'autres constituent une amélioration de l'offre en matière sportive, des loisirs et à destination des jeunes...

Le volume proposé d'investissements s'élève pour cette année à 3,3 millions d'euros, pour 1,6 millions en 2014 et 2,1 millions en 2013. »¹

M. BRAUN tient à préciser que le budget primitif 2015 est fortement impacté par la décision de la Banque Nationale Suisse du 15 janvier. Il rappelle également que le deuxième élément conjoncturel, est la baisse des dotations et le budget est pareillement impacté par les décisions qui sont celles de la loi de finances 2015. Il précise que la différence sur les revenus des immeubles provient d'un réajustement par rapport à l'encaissement réel et de l'inscription d'une recette en 2014, qui n'est pas récurrente, de 32 000 € de CALEO. Le but est également au niveau des charges de fonctionnement, de diminuer l'enveloppe de 3 %, par contre il y a eu les augmentations en corollaires comme la réforme des rythmes scolaires sur une année pleine.

Quand le budget a été fait, la prise en compte était de 1,10, aujourd'hui elle est à 1,05 et sachant que pour le crédit DEXIA, le taux sera déterminé le 15 avril.

Synthèse par rapport à la section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées à 10 870 000€, alors qu'en 2014 le budget de fonctionnement générait 514 000 € d'épargne. Les changements par rapport au budget 2014, pour les dépenses courantes sont les suivantes, diminution de 54 000 €, augmentation de 351 000 € de charges financières, intégration d'une ligne de dépenses imprévues de 100 000 €.

Chaque variation d'un centime de franc suisse par rapport à l'Euro coûtera pour l'échéance 2015, 18 392 €. Ce qui donne en globalité pour les dépenses de fonctionnement une augmentation de 380 000 €. Pour les recettes diminution de 51 000 € des produits de services, augmentation de 80 000 € des impôts et taxes, diminution de 117 000 € des dotations et participations, diminution de 49 000 € des produits de gestion courante, au global diminution de 138 000 € des recettes de fonctionnement.

On peut constater une augmentation globale de 380 000 € des dépenses et une diminution de 138 000 € des recettes de fonctionnement. Cela explique les 515 000 € d'écart par rapport à la capacité d'épargne de 2014.

Mme JANNEST souhaite savoir dans quel compte sont abondés les 50 000 € concernant les rythmes scolaires.

M. BRAUN retrouve ce montant dans l'article 6042, page 36. Augmentation prévue de 43 000 €. Sachant qu'une année complète sera nécessaire pour en estimer le coût et qu'il faudra y intégrer les aides qui seront perçues, donc après le 30 juin.

M. FACCHIN, sans vouloir revenir sur les baisses des dotations qui ont globalement été intégrées à ce moment-là, pense en particulier à l'augmentation des frais financiers dus à l'évolution de la parité EUR/CHF qui induit une hausse de 300 000 € des intérêts liés à l'emprunt DEXIA. Il relate les annonces faites par M. le Maire concernant les investissements (nécessité d'un haut niveau d'investissement sur l'état des voiries, des bâtiments et des friches industrielles, la construction d'une salle de concert, d'une maison de santé, d'une caserne de gendarmerie et un gros chantier de modernisation des écoles, remplacement des véhicules des ateliers municipaux). M. FACCHIN constate que M. le Maire n'a pas parlé de la piste d'athlétisme, de la construction des city-stades et d'un terrain de football synthétique. Suite à la commission Jeunesse - Scolaire - Sport il a été présenté un important programme d'investissement de près de 9 millions d'euros dans les écoles, montant qui tient compte de la vente d'un certain nombre de bâtiments. En commission économie - urbanisme et tourisme il a été précisé que l'étude sur le centre-ville avait abouti entre autres, à une période d'essai de deux mois avec en particulier le changement du sens de la circulation dans certaines rues, le coût estimatif n'était pas connu. En revanche la mise en place définitive était estimée à 80 000 €. Le cabinet d'études confirmait aussi que le nombre de parkings et de places de stationnement semblait suffisant. M. FACCHIN note également que l'état de la voirie et le revêtement, les aménagements ou les modifications apportés dans la rue de la République ne sont ni répertoriés ni budgétés. M. FACCHIN souligne que le budget ne fixe aucune priorité, les dépenses d'investissement plus précisément

¹ Texte lu et remis le jour même auprès du secrétariat de la séance et retranscrit sans modifications.

d'équipement, s'élèvent à 2 900 000 €. M. FACCHIN fait également référence à l'emprunt contracté en 2014 d'un montant de 440 000 €, qu'il suppose avoir été ajouté au prêt de 1,5 million pour atteindre les 2 millions prévus. M. FACCHIN tient à remercier M. BRAUN qui a confirmé en commission des finances, que la dette par habitant retrouvera bien en 2015, le niveau de 2009.

M. FACCHIN attire l'attention sur le fait que dans ce budget rien ne figure concernant le programme d'investissement dans les écoles dont l'échéance est fixée en 2020, rien concernant la gendarmerie, rien concernant les friches, rien concernant cette fameuse salle de concert et rien concernant l'accessibilité des établissements recevant du public. Tous ces éléments manquants d'un point de vue financier, les différents projets de voirie et le montant qui manque aux investissements de cette année, sont estimés à 20 000 000 €.

Le plan d'actions en direction des écoles étant dépendant de la revalorisation de certaines friches et de la construction d'une nouvelle gendarmerie, il est envisagé d'échelonner ces investissements sur quatre ans, soit, à peu près 5 millions d'euros par an à minima, sous réserve d'autres projets.

M. FACCHIN souhaite savoir, dans ces conditions, comment M. le Maire souhaite faire, en sachant que dans les années à venir, la ville ne disposera plus de la même capacité d'autofinancement, du même montant de dotation et du taux d'endettement très raisonnable de 2014 consécutif à la bonne gestion de la municipalité précédente.

M. le Maire précise qu'il s'agit effectivement d'un programme ambitieux qui sera étendu sur la durée de la mandature, avec des priorités. Le projet des friches étant un projet de longue haleine, il pourrait s'échelonner sur la mandature suivante. Il précise par ailleurs qu'un plan pluriannuel sera également élaboré. Il rappelle également que plus un budget primitif est élaboré de façon précoce, plus on a une marge de manœuvre pour la réalisation des projets et l'atteinte des objectifs. En 2015, il est prévu que le budget primitif soit présenté avant la fin de l'année, pour 2016. L'objectif dette zéro ne peut pas être un objectif pour une ville, l'objectif pour une ville c'est de réaliser des projets et d'assurer son avenir.

M. BRAUN explique que la préparation du budget est un travail difficile, mais qui est fait de façon cohérente. Il tient à rajouter que le crédit DEXIA qui représente aujourd'hui 2 600 000 €, s'il était à un taux normal (3,50), cela représenterait une capacité d'emprunt supplémentaire de 20 000 000 €. Si une action en justice en 2008, avait été entamée, les choses ne seraient pas ce qu'elles sont, cela n'a pas été fait, c'est une contrainte, il faut en tenir compte.

M. le Maire rappelle que le niveau moyen de la dette est d'environ 500€/habitant alors que le niveau moyen de la dette pour une ville comme Guebwiller est de 954 €.

M. BANNWARTH souhaite revenir sur le cas de DEXIA, il semblerait qu'on renvoie dos à dos M. WEBER qui a souscrit le prêt et la municipalité précédente qui a fait le choix de la procédure contentieuse. Il précise que ce choix a été un choix réfléchi et surtout impulsé par des experts. M. ROTTNER a fait le même choix, sans regrets.

Par rapport à la baisse des dotations de l'état, il souligne que Guebwiller devrait être moins impactée que d'autres communes car la Ville peut bénéficier de la dotation de solidarité rurale, la dotation de solidarité urbaine, le fonds de péréquation national et d'autres participations de l'Etat.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il indique avoir pour seul regret, la baisse des moyens alloués aux écoles, au sport, la baisse des moyens alloués à l'apprentissage et la baisse de la subvention à l'amicale du personnel et la hausse des frais d'études.

M. BRAUN complète l'intervention de M. BANNWARTH en insistant sur le fait que la municipalité est très bien accompagnée dans ses choix, mais souligne qu'en 2008, où la parité retombait en-dessous de 1,45, c'est à ce moment-là qu'il aurait fallu intervenir. Il rappelle que M. BECHT, Maire de Rixheim l'a fait, et cela a été réglé dans les quinze jours. Concernant la Mairie de Mulhouse, leur dette de crédit toxique représente 8 % de l'encours, ils avaient beaucoup d'autres crédits chez DEXIA, en signant à nouveau ils ont pu baisser les taux des autres crédits.

M. le Maire tient à préciser qu'il faut rester humble, mais qu'il est clair que des ratés ont eu lieu.

Mme DEHESTRU intervient quant à l'emprunt toxique et précise que dès 2009 le groupe d'opposition de l'ancienne municipalité avait interpellé le Maire précédent, afin d'introduire une action en justice, et qu'il s'était vu opposer un refus.

Elle précise par ailleurs que les dotations aux écoles resteront sensiblement stables.

M. BRAUN rappelle que l'ensemble des associations de MULHOUSE a connu une diminution de 10% du montant de leur subventions alors que celles versées pour les associations de la ville de Guebwiller sont proposés en augmentation globale de 1,01 %.

M. FACCHIN se réjouit de pouvoir bientôt profiter d'un nouveau centre nautique intercommunal qui pourra participer à l'attractivité de la Ville.

M. le Maire souligne que l'endettement pour les guebwillerois, pour ce projet, sera largement supérieur à tout ce qu'on trouvera dans le budget.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par 25 voix pour et 8 contre (Mme BRINGIA Stéphanie avec procuration de Mme FRANÇOIS Hélène, Mme REMY Yolande, M. BANNWARTH José, Mme JANNEST Valérie, M. RZENNO Patrick avec procuration de M. METZGER Marcel, M. FACCHIN Christian)

- **approuve le budget primitif 2015 du budget général, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 939 000 €, soit 11 795 000 € en section de fonctionnement et 4 144 000 € en section d'investissement**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- Ville de GUEBWILLER (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Budget primitif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2015

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 795 000,00	10 959 000,00
	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 836 000,00
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	11 795 000,00	11 795 000,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 534 337,31	4 144 000,00
	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	375 022,98	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 234 639,71	(si solde positif) 0,00
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 144 000,00	4 144 000,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	15 939 000,00	15 939 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 192 000,00	0,00	3 171 000,00	0,00	3 171 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	0,00	5 423 000,00	0,00	5 423 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 167 000,00	0,00	1 123 644,00	0,00	1 123 644,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 772 000,00	0,00	9 717 644,00	0,00	9 717 644,00
66	Charges financières	683 000,00	0,00	1 034 000,00	0,00	1 034 000,00
67	Charges exceptionnelles	26 417,14	0,00	17 248,00	0,00	17 248,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	7 747,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 489 164,14	0,00	10 868 892,00	0,00	10 868 892,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	916 000,00		603 000,00	0,00	603 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	420 835,86		323 108,00	0,00	323 108,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 336 835,86		926 108,00	0,00	926 108,00
TOTAL		11 826 000,00	0,00	11 795 000,00	0,00	11 795 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 795 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	90 000,00	0,00	94 888,00	0,00	94 888,00
70	Produits services, domaine et ventes div	632 430,00	0,00	581 000,00	0,00	581 000,00
73	Impôts et taxes	5 709 503,00	0,00	5 789 662,00	0,00	5 789 662,00
74	Dotations et participations	3 604 009,00	0,00	3 483 993,00	0,00	3 483 993,00
75	Autres produits de gestion courante	786 183,40	0,00	736 087,00	0,00	736 087,00
Total des recettes de gestion courante		10 818 125,40	0,00	10 685 630,00	0,00	10 685 630,00
76	Produits financiers	166 770,00	0,00	173 460,00	0,00	173 460,00
77	Produits exceptionnels	11 500,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	7 747,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 004 142,40	0,00	10 865 490,00	0,00	10 865 490,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	83 510,00		93 510,00	0,00	93 510,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		83 510,00		93 510,00	0,00	93 510,00
TOTAL		11 087 652,40	0,00	10 959 000,00	0,00	10 959 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	836 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 795 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	832 595,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	102 199,75	152 671,77	321 521,31	0,00	474 193,08
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	3 814,82	15 638,00	0,00	19 452,82
21	Immobilisations corporelles	525 500,00	114 516,17	837 060,00	0,00	951 576,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	591 700,00	82 020,22	1 725 600,00	0,00	1 807 520,22
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 234 399,75	353 022,98	2 899 719,31	0,00	3 252 742,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	512 000,00	0,00	530 000,00	0,00	530 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	22 000,00	11 000,00	0,00	33 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	512 000,00	22 000,00	541 000,00	0,00	563 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 797 399,75	375 022,98	3 440 719,31	0,00	3 815 742,29
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	83 510,00		93 510,00	0,00	93 510,00
041	Opérations patrimoniales (4)	26 136,67		108,00	0,00	108,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	109 646,67		93 618,00	0,00	93 618,00
	TOTAL	1 907 046,42	375 022,98	3 534 337,31	0,00	3 909 360,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	234 639,71
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 144 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	94 837,00	0,00	376 570,00	0,00	376 570,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	94 837,00	0,00	2 376 570,00	0,00	2 376 570,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	379 879,59	0,00	181 666,31	0,00	181 666,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	609 662,69	0,00	609 662,69
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	656,00	0,00	656,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 228,00	0,00	9 104,00	0,00	9 104,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 128,30	0,00	40 125,00	0,00	40 125,00
	Total des recettes financières	398 236,89	0,00	841 214,00	0,00	841 214,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	544 073,89	0,00	3 217 784,00	0,00	3 217 784,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2015

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	916 000,00		603 000,00	0,00	603 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	420 835,86		323 108,00	0,00	323 108,00
041	Opérations patrimoniales (4)	26 136,67		108,00	0,00	108,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 362 972,53		926 216,00	0,00	926 216,00
TOTAL		1 907 048,42	0,00	4 144 000,00	0,00	4 144 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 144 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

832 598,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 171 000,00		3 171 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00		5 423 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 123 644,00		1 123 644,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 034 000,00	0,00	1 034 000,00
67	Charges exceptionnelles	17 248,00	0,00	17 248,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	323 108,00	323 108,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		603 000,00	603 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 868 892,00	926 108,00	11 795 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 795 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	33 510,00	33 510,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	530 000,00	0,00	530 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	(e) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	474 193,08	0,00	474 193,08
204	Subventions d'équipement versées	19 452,82	0,00	19 452,82
21	Immobilisations corporelles (6)	951 576,17	60 108,00	1 011 684,17
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(g) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 807 520,22	0,00	1 807 520,22
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	33 000,00	0,00	33 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'Investissement – Total		3 815 742,29	93 618,00	3 909 360,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	234 639,71
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 144 000,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	94 888,00		94 888,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	581 000,00		581 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes	5 789 562,00		5 789 562,00
74	Dotations et participations	3 483 993,00		3 483 993,00
75	Autres produits de gestion courante	736 087,00	0,00	736 087,00
76	Produits financiers	173 460,00	0,00	173 460,00
77	Produits exceptionnels	6 500,00	33 510,00	40 010,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 865 490,00	93 510,00	10 959 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	836 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 795 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	181 666,31	0,00	181 666,31
13	Subventions d'investissement	377 226,00	0,00	377 226,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	108,00	108,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 104,00	0,00	9 104,00
28	Amortissement des immobilisations		323 108,00	323 108,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		603 000,00	603 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 125,00		40 125,00
Recettes d'investissement – Total		2 608 121,31	926 216,00	3 534 337,31

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	609 662,69
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 144 000,00
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 192 000,00	3 171 000,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	648 000,00	691 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	56 000,00	57 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	562 000,00	536 000,00	0,00
60621	Combustibles	4 600,00	1 820,00	0,00
60622	Carburants	71 000,00	70 000,00	0,00
60623	Alimentation	6 800,00	6 800,00	0,00
60624	Produits de traitement	11 500,00	16 800,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 000,00	15 600,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	25 700,00	22 700,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	267 610,00	283 000,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	21 200,00	22 500,00	0,00
60636	Vêtements de travail	11 800,00	12 400,00	0,00
6064	Fournitures administratives	22 420,00	21 700,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	31 200,00	34 000,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	32 360,00	31 400,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 400,00	200,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	117 180,00	109 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	500,00	700,00	0,00
6135	Locations mobilières	53 700,00	44 600,00	0,00
61521	Entretien terrains	18 300,00	19 300,00	0,00
61522	Entretien bâtiments	40 000,00	40 000,00	0,00
61523	Entretien voies et réseaux	70 000,00	70 000,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	100 200,00	99 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	18 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	18 224,00	15 200,00	0,00
6156	Maintenance	73 310,00	84 850,00	0,00
616	Primes d'assurances	100 246,00	99 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	15 700,00	17 400,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	12 290,00	10 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 900,00	19 600,00	0,00
6188	Autres frais divers	143 000,00	139 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 000,00	3 800,00	0,00
6226	Honoraires	9 160,00	12 800,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 700,00	17 700,00	0,00
6231	Annonces et insertions	13 200,00	16 360,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	25 100,00	0,00
6233	Folres et expositions	41 700,00	41 600,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	62 000,00	56 600,00	0,00
6237	Publications	13 000,00	12 000,00	0,00
6238	Divers	2 030,00	2 000,00	0,00
6241	Transports de biens	1 600,00	2 100,00	0,00
6247	Transports collectifs	49 300,00	51 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	3 000,00	0,00
6256	Missions	3 000,00	1 500,00	0,00
6257	Réceptions	30 220,00	30 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	29 000,00	29 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	77 000,00	67 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	4 000,00	0,00
6281	Concours divers (collations)	26 510,00	28 480,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	24 400,00	28 850,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 300,00	20 180,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	35 000,00	25 000,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	8 000,00	10 000,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 150,00	1 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	69 000,00	70 000,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 240,00	1 100,00	0,00
6358	Autres droits	200,00	300,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 960,00	1 960,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	5 423 000,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2015

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6218	Autre personnel extérieur	13 387,00	14 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 982,00	15 906,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 746,00	57 533,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 575,00	9 501,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 731 978,00	2 792 788,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	70 148,00	68 438,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	609 691,00	698 572,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	116 851,00	103 694,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	268 117,00	273 303,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	34 488,00	14 281,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	551 471,00	538 837,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	815 851,00	823 876,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25 763,00	25 415,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	72 020,00	72 020,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 062,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 969,00	838,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 000,00	19 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 157 000,00	1 123 644,00	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	813,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	171 065,00	164 907,00	0,00
6532	Frais de mission	1 500,00	1 500,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	16 980,00	12 140,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	11 087,00	0,00
6535	Formation	10 000,00	7 500,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	0,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	120,00	120,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	7 500,00	0,00
6553	Service d'incendie	238 266,00	238 266,00	0,00
6554	Contribut* organismes de regroupement	235 000,00	214 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	22 500,00	22 600,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	147 200,00	147 200,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	350,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	302 268,00	295 336,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	138,00	138,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 772 000,00	9 717 644,00	0,00
66	Charges financières (b)	683 000,00	1 034 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	550 000,00	786 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	123 000,00	243 355,71	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 100,00	4 500,00	0,00
665	Escomptes accordés	300,00	144,29	0,00
668	Autres charges financières	3 600,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	26 417,14	17 248,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	500,00	0,00
6714	Bourses et prix	10 240,00	9 700,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 233,00	5 233,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 944,14	1 815,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	7 747,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	7 747,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	100 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		10 489 164,14	10 868 892,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	916 000,00	603 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	420 835,86	323 108,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	420 835,86	323 108,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 336 835,86	926 108,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 336 835,86	926 108,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2015

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 826 000,00	11 795 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 795 000,00
---	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	367 924,04
Montant des ICNE de l'exercice N-1	124 568,33
= Différence ICNE N - ICNE N-1	243 355,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2015

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	90 000,00	94 888,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	90 000,00	94 888,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	632 430,00	681 000,00	0,00
7022	Coupes de bois	181 000,00	150 000,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	10 000,00	5 664,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	28 000,00	0,00
70323	Redev. occupat* domaine public communal	13 000,00	13 000,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 700,00	25 736,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 500,00	13 700,00	0,00
704	Travaux	900,00	900,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	18 000,00	14 500,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	3 700,00	3 700,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	297 000,00	274 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	8 900,00	7 900,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	12 000,00	12 000,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	1 500,00	1 500,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	37 230,00	28 100,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	2 300,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 709 503,00	5 789 562,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 019 956,00	3 089 416,00	0,00
7321	Attribution de compensation	2 218 220,00	2 218 220,00	0,00
7323	F.N.G.I.R.	50 027,00	50 027,00	0,00
7336	Droits de place	24 500,00	26 000,00	0,00
7337	Droits de stationnement	12 000,00	10 000,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 100,00	4 200,00	0,00
7351	Taxe sur l'électricité	193 000,00	189 000,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	2 700,00	2 700,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	185 000,00	200 000,00	0,00
74	Dotations et participations	3 601 008,00	3 483 993,00	0,00
7411	Dotatn forfaitaire	1 771 154,00	1 581 000,00	0,00
74121	Dotatn de solidarité rurale	289 102,00	308 000,00	0,00
74123	Dotatn de solidarité urbaine	499 826,00	552 000,00	0,00
74127	Dotatn nationale de péréquation	287 736,00	316 818,00	0,00
74718	Autres participations Etat	210 100,00	254 084,00	0,00
7472	Participat* Régions	23 000,00	15 000,00	0,00
7473	Participat* Départements	17 000,00	17 000,00	0,00
74758	Participat* Autres groupements	11 000,00	11 500,00	0,00
7478	Participat* Autres organismes	212 000,00	189 000,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	500,00	0,00	0,00
748313	Dotat* de compensation de la TP	26 304,00	26 304,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	60 000,00	60 000,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	71 190,00	60 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	18 460,00	14 287,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat* taxe habital*	93 637,00	89 000,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	10 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	785 183,40	735 087,00	0,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	392 777,30	385 954,02	0,00
752	Revenus des Immeubles	383 000,00	345 000,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	3 700,00	3 800,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 706,10	1 332,98	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		10 918 125,40	10 685 530,00	0,00
76	Produits financiers (b)	168 770,00	173 460,00	0,00
761	Produits de participations	148 000,00	148 000,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	970,00	960,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	3 000,00	500,00	0,00
7688	Autres	14 800,00	24 000,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	11 500,00	6 500,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2015

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
7714	Recouvrements créances admises en non valeur	2 000,00	1 000,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	500,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	9 000,00	5 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	7 747,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréo. actifs circulants	7 747,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		11 004 142,40	10 865 490,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	83 510,00	83 510,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	50 000,00	60 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transferte	33 510,00	33 510,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		83 510,00	83 510,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 087 652,40	10 959 000,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		836 000,00
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		11 795 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	102 189,75	321 521,31	0,00
202	Frais réelsat° documents urbanisme	5 000,00	35 100,00	0,00
2031	Frais d'études	66 500,00	278 812,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 509,75	4 209,31	0,00
2051	Concessions, droits similaires	29 180,00	3 400,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	15 000,00	15 638,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 000,00	15 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	638,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	625 500,00	837 060,00	0,00
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	16 000,00	39 450,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	8 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	35 100,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	463 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	39 000,00	20 000,00	0,00
2162	Installations de voirie	31 900,00	64 000,00	0,00
21634	Réseaux d'électrification	0,00	50 000,00	0,00
21668	Autres matériels, outillages incendie	33 400,00	70 000,00	0,00
21671	Matériel roulant	134 000,00	0,00	0,00
21678	Autre matériel et outillage de voirie	10 500,00	6 000,00	0,00
2168	Autres Inst., matériel, outill., techniques	26 000,00	10 000,00	0,00
2161	Ouvres et objets d'art	2 800,00	2 000,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	2 650,00	3 080,00	0,00
2182	Matériel de transport	39 800,00	49 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	34 150,00	20 000,00	0,00
2184	Mobilier	77 700,00	12 400,00	0,00
2188	Autres Immobilisations corporelles	24 700,00	28 150,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	591 700,00	1 725 500,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	818 000,00	0,00
2313	Constructions	378 000,00	240 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage technl	197 000,00	667 500,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	16 700,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 234 399,75	2 899 719,31	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	512 000,00	530 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	477 300,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 000,00	8 100,00	0,00
16873	Dettes - Départements	4 000,00	44 600,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	11 000,00	0,00
274	Prêts	0,00	11 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		512 000,00	541 000,00	0,00
458101	Voie rue Fosse-aux-Loups (6)	51 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		51 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 797 399,75	3 440 719,31	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	83 510,00	93 510,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	33 510,00	33 510,00	0,00
139151	Sub. transf. opte résult. GFP de rattach.	22 432,00	22 432,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	11 078,00	11 078,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2015

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Charges transférées (9)	60 000,00	60 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	60 000,00	60 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	26 136,67	108,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 743,38	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	3 944,89	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	108,00	0,00
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	9 448,40	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		109 646,67	93 618,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 907 046,42	3 534 337,31	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)			375 022,98
-----------------------------------	--	--	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			234 639,71
---	--	--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			4 144 000,00
---	--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 20, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	94 837,00	376 570,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	27 677,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 000,00	96 396,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	122 497,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	90 000,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	44 837,00	40 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	2 000 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 000 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		94 837,00	2 376 570,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	379 879,59	791 328,00	0,00
10222	FCTVA	345 000,00	150 000,00	0,00
10223	TLE	34 879,59	31 666,31	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	809 662,69	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	656,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	0,00	656,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 229,00	9 104,00	0,00
274	Prêts	800,00	500,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	7 029,00	4 004,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	4 400,00	4 600,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 128,30	40 125,00	0,00
Total des recettes financières		398 236,89	841 214,00	0,00
458201	Voirie rue fosse-aux-Loups (5)	51 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		51 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		544 073,89	3 217 784,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	916 000,00	603 000,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	420 835,86	323 108,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des documents	1 118,95	3 049,58	0,00
28031	Frais d'études	89 765,86	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	70,00	108,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	7 368,14	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	34 000,00	34 818,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	8 004,82	10 277,69	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 374,91	945,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	37 803,00	40 008,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 174,00	5 219,00	0,00
281671	Matériel roulant	31 760,00	44 916,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	6 092,00	6 814,00	0,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	32 409,35	30 664,62	0,00
28182	Matériel de transport	49 874,47	28 947,88	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	54 407,43	46 626,89	0,00
28184	Mobilier	35 298,13	37 208,15	0,00
28188	Autres immo. corporelles	28 314,80	33 505,19	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 336 835,86	926 108,00	0,00

Ville de GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2015

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
041	Opérations patrimoniales (9)	26 136,67	108,00	0,00
2031	Frais d'études	26 275,55	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	861,12	108,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 302 972,53	926 216,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 907 046,42	4 144 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 144 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

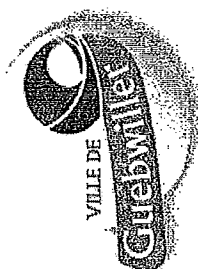
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

BUDGET PRIMITIF 2015
I - EMPRUNTS CONTRACTES

ETAT DE LA DETTE

N°	ORGANISME PRETEUR	OBJET DE L'EMPRUNT	DATE CONTRAT	ECH.	MONTANTS EMPRUNTS	TAUX Niveau	Index	DETTES 1.1.2015	INTERETS 2015	CAPITAL 2015	TOTAL 2015	DETTES 31.12.2015	ECH.
1	DEP.HT.RHIN art. 16873	Avance financ.grosses réparations Maison retraite "Les Erables"	30/06/1994	2016	78 784.99	0		7 878.55	0	3 939.24	3 939.24	3 939.31	01/06
2	C.D.C.	Investissements 2000	26/05/2000	2015	762 245.09	2.55	révisable livret A	65 218.38	1 663.07	65 218.38	66 881.45	0.00	01/06
3	DEP.HT.RHIN art. 16873	Avance FILANOVA Versée 9/12/03	11/01/2001	2017	118 910.23	0		118 910.23	0.00	39 636.00	39 636.00	79 274.23	01/06
4	C.M.	Investissements 2002	24/01/2003	2018	730 000.00	4.50		202 092.51	2 273.54	14 523.65	16 797.19	187 568.86	31/01
						4.50	fixe	187 568.86	2 110.15	14 687.04	16 797.19	172 881.82	30/04
						4.50		172 881.82	1 944.92	14 852.27	16 797.19	158 029.55	31/07
						4.50		158 029.55	1 777.83	15 019.36	16 797.19	143 010.19	31/10
5	DEXIA CL	Investissement 2003 (839.000€) et prêts renégociés (2.530.145,78) (Ville/Sgc) Ville paie Villet-Gaz	27/04/2012	2028	2 787 600.99	26.00000	EUR/CHF	2 546 046.13	671 166.05	129 909.38	801 075.43	2 416 136.75	01/05
6	C.E./C.F.	Investissement 2004	31/01/2005	2019	700 000.00	0.19		245 880.12	1 119.39	14 770.77	14 890.16	231 109.35	30/01
						1.00	variable	231 109.35	585.83	14 304.33	14 890.16	216 805.02	30/04
						1.00	Tibeur 3	216 805.02	548.41	14 341.75	14 890.16	202 463.27	30/07
						1.00		202 463.27	511.91	14 378.25	14 890.16	188 085.02	30/10
7	C.M.	Investissement 2006	08/01/2007	2021	900 000.00	3.75	fixe	468 773.59	17 579.01	59 803.18	77 382.19	408 970.41	30/04
8	M.S.A. art. 16818	Financement travaux ERABLES	15/01/2009	2019	80 000.00	1.00	fixe	40 994.84	409.94	8 036.62	8 446.56	32 958.22	01/03
9	DEXIA CL	Investissement 2012	27/04/2012	2027	1 090 000.00	5.50	fixe	986 448.17	55 009.15	55 690.68	110 699.83	930 757.49	01/05
10	CAAV	Investissements 2013	30/07/2013	2028	740 000.00	3.26		691 151.07	5 632.88	10 009.95	15 642.83	681 141.12	28/02
							fixe	681 141.12	5 551.30	10 091.53	15 642.83	671 049.59	31/05
								671 049.59	5 469.05	10 173.78	15 642.83	660 875.81	31/08
								660 875.81	5 386.14	10 256.69	15 642.83	650 619.12	30/11
		TOTAUX PRETS			7 987 541.30			5 373 393.59	777 738.57	519 642.85	1 297 381.42	4 853 750.74	
	C.M.D.P.	Ligne de trésorerie (art. 6615)			1 000 000.00	Eur. 3 mois + 1.50			4 500.00	0.00	4 500.00	0.00	
		TOTAUX AVEC LC			8 987 541.30			5 373 393.59	782 238.57	519 642.85	1 301 881.42	4 853 750.74	

Page 17



BUDGET PRIMITIF 2015
SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET- B1.7

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Lignes budgétaires	Bénéficiaires	pour mémoire BP 2014	BP 2015
Gestionnaire : ADM (ADMINISTRATION GENERALE)			
ADM-657362-520	CCAS	147 200.00	147 200.00
Gestionnaire : CULT (CULTURE)			
CULT-6574-CINEMA-311	SG CINEMA LE FLORIVAL - DCM 23/10/2014	0.00	5 000.00
CULT-6574-DOM-33	ASS.GESTION CENTRE CULTUREL DOMINICAINS	75 000.00	75 000.00
CULT-6574-CULTU-33	ASSOCIATIONS CULTURELLES	15 000.00	15 000.00
CULT-6574-CULTU-33	ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER	44 500.00	44 500.00
CULT-6574-CULTU-33	IEAC	8 000.00	8 000.00
CULT-6574-CULTU-33	OMAC FONCTIONNEMENT	5 000.00	5 000.00
CULT-6574-CULTU-33	PROJETS CULTURELS FORTS	8 000.00	6 000.00
CULT-6574-VIE-90	UMIH 68 Section GUEBWILLER	1 500.00	1 500.00
CULT-65738-CULTU-33	CARTE CULTURE	350.00	350.00
Sous-total CULT		157 350.00	160 350.00
Gestionnaire : ENS (ENSEIGNEMENT)			
ENS-6574-ECO-211	ASSOCIATION MARQUE PAGES	400.00	400.00
ENS-6574-ECO-211	PROJETS PEDAGOGIQUES	2 000.00	1 500.00
ENS-6574-BUCH-212	ECOLE BUCHER	1 150.00	900.00
ENS-6574-SCHLUM-212	ECOLE JEAN SCHLUMBERGER	450.00	450.00
ENS-6574-ECO-211	SUBVENTIONS CLASSES VERTES	15 000.00	15 000.00
ENS-6574-ECO-211	PREVENTION ROUTIERE	160.00	160.00
ENS-6574-ECO-211	ASSOCIATION CIRKO MARKSTEIN	0.00	500.00
Sous-total ENS		19 160.00	18 910.00

Lignes budgétaires	Bénéficiaires	pour mémoire BP 2014	BP 2015
Gestionnaire : FIN (FINANCES)			
FIN-6574-LOGEM-70	ADIL DU HAUT-RHIN	1 590.00	1 590.00
Gestionnaire : POP (POPULATION)			
POP-6574-POPU-022	OMSPAC	2 000.00	2 000.00
Gestionnaire : RH (RESSOURCES HUMAINES)			
RH-6574-ADM-020	AMICALE PERSONNEL VILLE	21 168.00	19 486.00
RH-6574-POMP-113	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	3 050.00	3 050.00
Sous-total RH		24 218.00	22 536.00
Gestionnaire : SPOR (SPORT)			
SPOR-6574-SPO-411	ASSOCIATIONS DE LOISIRS ET DE COMPETITION	68 000.00	66 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CLUBS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	10 000.00	9 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CLUBS POUR LES ECOLES DE SPORT	6 000.00	5 000.00
SPOR-6574-SPO-411	SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	5 000.00	3 000.00
SPOR-6574-SPO-411	MJC BUHL TOUR DU PIEMONT	300.00	300.00
SPOR-6574-SPO-411	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (fonctionnement)	2 000.00	2 000.00
SPOR-6574-SPO-411	CENTRE MEDICO SPORTIF (fonctionnement)	6 000.00	4 000.00
Sous-total SPOR		97 300.00	89 300.00
Gestionnaire : VIE (VIE LOCALE)			
VIE-6574-VIE-90	COMITE DES JUMELAGES DE LA VILLE DE GUEBWILLER	1 000.00	1 000.00
II - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
Gestionnaire : URBA (URBANISME)			
URBA-20421-EP-814	ERDF - Electricité Réseau Distribution France	15 000.00	15 000.00
Sous-total URBA		15 000.00	15 000.00
Gestionnaire CDV (CADRE DE VIE)			
CDV-20422-ARB	ARBRES REMARQUABLES M. Marcel DIEBOLT - DCM 17/12/2014	0.00	638.00
III - PRETS			
Gestionnaire : CULT (CULTURE)			
CULT-274-CINEMA	AVANCE SANS INTERETS SG CINEMA LE FLORIVAL - DCM 23/10/2014	0.00	11 000.00
Sous-total article 6574			
Sous-total article 657362		302 268.00	295 336.00
Sous-total article 65738		147 200.00	147 200.00
Sous-total article 2042		350.00	350.00
Sous-total article 274		15 000.00	15 638.00
TOTAL GENERAL		0.00	11 000.00
		464 818.00	469 524.00

page 19

N° 7 - 02/2015

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Le budget de l'exercice 2015 du budget annexe du Service extérieur des Pompes Funèbres est équilibré en dépenses et en recettes à 28 556,89 €.

Il porte exclusivement :

- En recettes de fonctionnement en l'encaissement des frais d'inhumation et à la reprise anticipée du résultat de clôture 2014,
- En dépenses de fonctionnement le remboursement des mêmes frais d'inhumation, en particulier des frais de gestion et de personnel, au budget principal.

Aucune dépense ni recette d'investissement ne figure dans ce budget.

M. le Maire précise que le budget ainsi présenté, pourrait être rattaché au budget principal.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le budget primitif 2015 du budget annexe des pompes funèbres qui s'équilibre globalement à 28 556,89 €, soit à 28 556,89 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement**
- **autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21680112600139	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de GUEBWILLER
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : BUDGET POMPES FUNEBRES (2)

ANNEE 2015

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	28 556,89	1 000,00
	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 27 556,89
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	28 556,89	28 556,89

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	28 556,89	28 556,89

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	29 500,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 400,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
Total des dépenses de gestion des services		43 900,00	0,00	27 500,00	0,00	27 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 504,69	0,00	1 056,89	0,00	1 056,89
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		45 404,69	0,00	28 556,89	0,00	28 556,89
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		45 404,69	0,00	28 556,89	0,00	28 556,89

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 556,89
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	27 556,89
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 556,89
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

Ville de GUEBWILLER - BUDGET POMPES FUNEBRES - BP (projet de budget) - 2015

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)

0,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 108 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 000,00		13 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00		12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00		2 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 056,89	0,00	1 056,89
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	28 556,89	0,00	28 556,89

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 556,89

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000,00		1 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 000,00	0,00	1 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	27 556,89
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 556,89
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Ville de GUEBWILLER - BUDGET POMPES FUNEBRES - BP (projet de budget) - 2015

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	29 500,00	13 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équlp	2 000,00	2 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	4 000,00	0,00
618	Divers	2 000,00	2 000,00	0,00
6287	Remboursements de frais	21 500,00	5 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	12 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	12 000,00	12 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 400,00	2 500,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 400,00	2 500,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		43 900,00	27 500,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 504,69	1 056,89	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 504,69	1 056,89	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		45 404,69	28 556,89	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 404,69	28 556,89	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 556,89

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	1 000,00	0,00
706	Prestations de services	2 000,00	1 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 000,00	1 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 000,00	1 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 000,00	1 000,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	27 556,89	
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 556,89	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(2) Cf. Modèles de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7816 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Ville de GUEBWILLER - BUDGET POMPES FUNEBRES - BP (projet de budget) - 2015

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modèles de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Ville de GUEBWILLER - BUDGET POMPES FUNEBRES - BP (projet de budget) - 2015

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

N° 8- 02/2015

INVESTISSEMENTS 2015 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal qu'au sein du budget général 2015 figurent des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part de l'Europe (fonds FEDER en particulier), de l'Etat (notamment au titre de la D.E.T.R.), du conseil régional, du conseil général, du comité de massif, des syndicats intercommunaux ainsi que de divers autres organismes :

- **Les travaux de rénovation des groupes scolaires,**
- **La construction d'une piste d'athlétisme,**
- **La création du boulodrome,**
- **La requalification des friches,**
- **L'acquisition d'équipements à destination des jeunes et des scolaires,**
- **Les travaux de voirie,**
- **La construction de city-stade,**
- **Etc.**

Ces dossiers doivent en général comprendre une autorisation du conseil municipal de solliciter lesdites subventions, ainsi qu'un plan de financement prévisionnel.

M. BANNWARTH consent à dire que la méthode traditionnelle représente une certaine lourdeur, mais indique que d'un autre côté le fait de pouvoir en discuter en conseil municipal reste intéressant. Il ajoute que l'obligation faite par le législateur de solliciter le conseil municipal et de présenter un plan de financement, permet de garantir un accès pour la minorité à la connaissance des dossiers..

M. le Maire rappelle à M. BANNWARTH qu'il ne s'agit pas de s'abstenir de passer les dossiers en conseil municipal, il s'agit d'avoir plus de souplesse et de flexibilité et donc de réactivité dans les procédures de demandes de subventions et ainsi d'éviter l'attente d'un prochain conseil municipal pour pouvoir uniquement « demander » une subvention. Le projet sera bien entendu présenté en conseil municipal.

M. BANNWARTH souhaite la garantie d'être associé aux projets.

M. le Maire le garanti.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise de manière générale Monsieur le Maire à dresser, par voie d'arrêté, les plans de financement nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subventions auprès des services de l'Europe, de l'Etat (notamment au titre de la D.E.T.R.), du conseil régional, du conseil général, du comité de massif, et de divers autres organismes (dont le Centre National pour le Développement du Sport, la Caisse d'Allocations Familiales, l'ADEME...), pour tous les projets inscrits au budget, et plus particulièrement :**
- **Les travaux de rénovation des groupes scolaires,**
- **La construction d'une piste d'athlétisme,**
- **La création du boulodrome,**
- **La requalification des friches,**
- **L'acquisition d'équipements à destination des jeunes et des scolaires,**
- **Les travaux de voirie,**
- **La construction de city-stade,**
- **Etc.**

---0---

N° 9 - 02/2015

**MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN, LA REPARATION
ET LES TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE – SIGNATURE DU MARCHE**

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint aux travaux.

Le marché public pour l'entretien, la réparation et les travaux neufs de voirie est arrivé à échéance le 31 juillet 2014.

Pour permettre à la commune de souscrire un nouveau marché une consultation a été lancée sous forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

La consultation a pour objet un marché à bons de commande pour un montant minimum de 1 000 000 € TTC et un montant maximum de 2 000 000 € TTC pour toute la durée du marché pour les travaux de réhabilitation de voirie comprenant des travaux d'entretien courants, des rénovations, la mise en accessibilité de la voirie et la réalisation de travaux neufs.

Le nouveau contrat qui en découle sera conclu à compter de la notification du marché à l'entreprise retenue jusqu'au 31 juillet 2017.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 14 avril 2014 au BOAMP (avis n° 14-59565), sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin, sur le site de la Ville, et dans le journal « DNA ».

Vingt et un dossiers de candidatures ont été retirés et trois offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des offres le 13 juin 2014 à 12 heures, à savoir :

- EUROVIA
- STP MADER
- LINGENHELD

Après avoir déclaré recevables les candidatures et les offres, des précisions ont été demandées à l'ensemble des candidats.

Une confirmation de certains prix a également été demandée à l'entreprise LINGENHELD.

Après une première analyse des offres, il a été décidé de négocier avec les trois entreprises comme le prévoit le règlement de la consultation.

Après une nouvelle analyse et après avis favorable de la commission compétente réunie le 9 janvier 2015, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise LINGENHELD à Sainte-Croix-en-Plaine.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **attribue le marché à l'entreprise LINGENHELD.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise LINGENHELD, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution, à l'exécuter et à accomplir toutes les formalités en résultant,**
- **dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « charges à caractère général » article 61523 « voies et réseaux » et au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2315 « installations, matériel et outillage techniques » du budget principal.**

---0---

N° 10 - 02/2015

FORET COMMUNALE – ETAT D'ASSIETTE POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Mme Nadine McEVOY, adjointe au Maire, adjointe au développement touristique, à l'environnement et aux déplacements.

L'Office National des Forêts propose annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes" qui organise la gestion des coupes ainsi que les surfaces concernées.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application du plan d'aménagement forestier.

L'article 12 de la Charte de la Forêt Communale, cosignée par l'O.N.F. et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions soient approuvées par délibération du conseil municipal.

Il est précisé que cette opération, réalisée en 2014/2015, est préalable à l'élaboration du Programme des travaux d'exploitation et Etat de prévision des coupes et Programme de travaux qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal dans le cadre du Budget 2016 de l'O.N.F.

La proposition d'état d'assiette 2016 de l'ONF est annexée au présent rapport.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte l'Etat d'Assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2016 tel que proposé.**

---0---

UT	Type	Forêt	Série	N° à l'état d'assiette	Nature technique de la coupe	Parcelle	Surface totale (ha)	VPR aménagé (sauf si tsf)	Qualité autorisée	Justification	Renseignements complémentaires
UT	Type	Forêt	Série	Ex	N°	Nat	Parc	Vangt/ha	Vangt	Surf	
5	FC	GUEBWCO	1	16	00	AME	31_B		-	2,14	Jus
5	FC	GUEBWCO	1	16	0612	IRR	21	71	453	6,38	SY - Raisons sylvicoles
5	FC	GUEBWCO	1	16	0613	IRR	22_A	41	374	9,12	Uniquement travaux (débourrage dans les chênes).
5	FC	GUEBWCO	1	16	00	AME	23_B		-	1,62	SY - Raisons sylvicoles
5	FC	GUEBWCO	1	16	0614	IRR	37_A	87	371	5,53	Pas de récolte, travaux
5	FC	GUEBWCO	2	16	00	AME	44_J		-	5,98	supprimée, trop jeune
5	FC	GUEBWCO	2	16	00	AME	44_VC		-	1,87	SY - Raisons sylvicoles
5	FC	GUEBWCO	2	16	0617	AME	54_A8	64	1 045	16,33	Pas de récolte, zone tempête
5	FC	GUEBWCO	2	16	0615	REG	4_R	80	926	11,57	
5	FC	GUEBWCO	2	16	0616	AME	8_C	65	397	6,11	

Le Responsable de l'Unité Territoriale,

A Guebwiller, le 12-11-14

X. Grand

Avis du propriétaire,

A

le,



N° 11 - 02/2015

SEML CALEO – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE HYDROCOP SAS

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, premier adjoint, adjoint aux finances.

La Société d'Economie Mixte Locale CALEO (SEML CALEO) a participé courant du premier semestre 2011 à la création de la société HYDROCOP. Actuellement, la SAS HYDROCOP possède six ouvrages situés sur l'ensemble du territoire national et CALEO détient une participation de 14,11 % dans la société HYDROCOP dont le capital social est de 10,1 M€.

HYDROCOP a pour vocation l'achat, la détention de titres sociaux, la création et l'exploitation de centrales hydrauliques de production d'électricité.

La stratégie financière d'HYDROCOP pour 2015 devra s'adapter aux opportunités de développement qui se présenteront au cours de l'année. Les opérations d'achat et de vente sur les ouvrages hydrauliques demandent un bouclage financier rapide.

Ainsi et dans le cadre de sa politique générale de développement et afin de permettre l'acquisition d'un nouvel ouvrage, HYDROCOP va procéder à une augmentation de capital de 4 M€.

La SEML CAELO souhaite souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 500 K€ et son conseil d'administration a validé le 8 décembre 2014, le principe d'une augmentation de capital de la société HYDROCOP.

La Ville de GUEBWILLER, actionnaire majoritaire de CALEO, est soumise à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales. Il convient par conséquent de solliciter l'accord du conseil municipal afin d'autoriser la participation de CALEO à hauteur de 500 K€ à l'augmentation de capital de la société HYDROCOP.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par 32 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote :

- **approuve et autorise la prise de participation de la Société d'Economie Mixte Locale CALEO dans l'augmentation de capital de la Société par Actions Simplifiées HYDROCOP à hauteur de 500.000 € (cinq cent mille euros).**

---0---

REPARTITION DU CAPITAL ET NOMBRE D'ACTIONS

Associés	Nombre d'actions avant augmentation de capital	Pourcentage de détention d'actions et droits sur les capitaux propres avant augmentation de capital	Nombre d'actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital	Nombre d'actions après augmentation de capital	Pourcentage de détention d'actions et droits sur les capitaux propres après augmentation de capital
ENE'O	60.000	9,68	40.000	100.000	9,90
VIALIS	80.000	12,90	50.000	130.000	12,87
ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN	80.000	12,90	50.000	130.000	12,87
SICA DE LA REGION DE PITHIVIERS POUR LA DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE	92.500	14,92	50.000	142.500	14,11
SOREGIES	92.500	14,92	50.000	142.500	14,11
ENEREST	30.000	4,84	50.000	80.000	7,92
GALEO	92.500	14,92	50.000	142.500	14,11
GAZ DE BARR.	92.500	14,92	50.000	142.500	14,11
TOTAL	620.000	100 %	390.000	1.010.000	100 %

BUSINESS PLAN HYDROCOP 2015-2024

Inflation : 1,50%

Comptes	Budget 2013	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Budget 2014	Estimé*	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
AUTRES ACHATS EXTERNES	785	785	784	773	3 300	1 855	4 200	4 200	3 300	4 200	5 100	5 400	5 700	6 000	6 300	6 600	6 900
6061200	0	0	0	0	900	0	0	0	0	3 400	3 500	3 600	3 700	3 800	3 900	4 000	4 100
6063000	0	89	89	0	1 000	1 855	0	0	0	700	800	900	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400
6064100	765	665	665	273	0	0	0	0	0	700	800	900	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400
6066000	0	0	0	0	600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SERVICES EXTERNES	25 112	34 610	35 345	35 345	62 200	59 976	92 000	93 700	93 700	95 500	97 300	99 100	100 900	102 700	104 500	106 300	108 100
6110000	19 688	26 250	26 250	26 500	44 200	39 100	40 000	40 600	40 600	41 300	42 000	42 700	43 400	44 100	44 800	45 500	46 200
6130001	5 208	7 738	7 738	7 738	7 900	7 732	18 000	18 000	18 000	18 600	18 900	19 200	19 500	19 800	20 100	20 400	20 700
6155100	0	0	0	0	1 500	0	500	500	500	700	800	900	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400
6156000	0	443	443	443	6 300	11 646	27 300	27 800	28 300	28 800	29 300	29 800	30 300	30 800	31 300	31 800	32 300
6161000	9	498	500	500	2 100	1 358	6 000	6 000	6 100	6 200	6 300	6 400	6 500	6 600	6 700	6 800	6 900
6181000	206	126	66	66	200	134	200	300	300	400	500	600	700	800	900	1 000	1 100
AUTRES SERVICES EXTERNES	36 237	37 671	42 204	42 204	84 300	84 859	56 000	56 000	56 000	57 500	58 000	58 500	59 000	59 500	60 000	60 500	61 000
6226100	4 000	5 800	4 220	4 220	0	0	6 500	6 500	6 600	6 700	6 800	6 900	7 000	7 100	7 200	7 300	7 400
6228200	11 870	27 000	11 342	11 342	41 100	50 332	10 000	10 200	10 400	10 600	10 800	11 000	11 200	11 400	11 600	11 800	12 000
6227200	1 364	944	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6228100	833	2 308	285	285	600	400	1 000	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400	1 500	1 600	1 700	1 800	1 900
6238000	938	0	0	0	1 000	0	500	600	700	800	900	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400	1 500
6238000	450	164	485	485	2 000	1 624	1 500	1 600	1 700	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200	2 300	2 400	2 500
6238000	11 926	18 918	17 275	17 275	20 500	21 101	21 000	21 000	21 000	21 000	22 000	22 000	23 000	23 000	24 000	24 000	25 000
6250000	540	522	179	179	600	0	500	600	700	800	900	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400	1 500
6260000	348	116	300	300	1 500	1 354	3 000	3 100	3 200	3 300	3 400	3 500	3 600	3 700	3 800	3 900	4 000
6278000	2 435	735	5 188	5 188	7 300	6 976	7 200	7 200	7 200	7 200	7 600	7 600	8 000	8 000	8 400	8 800	9 200
6281000	1 503	1 163	2 931	2 931	5 400	3 500	3 500	3 500	3 600	3 700	3 800	3 900	4 000	4 100	4 200	4 300	4 400
IMPOTS ET TAXES	7 205	14 446	14 446	14 446	31 600	52 922	17 500	17 500	17 500	17 900	18 300	18 700	19 100	19 500	19 900	20 300	20 700
6312000	224	285	319	319	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
6333000	1 982	230	258	258	1 800	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
6331000	0	413	500	500	1 800	54 922	7 500	7 500	7 700	7 900	8 100	8 300	8 500	8 700	8 900	9 100	9 300
6351200	0	0	0	0	2 600	0	8 000	8 200	8 400	8 600	8 800	9 000	9 200	9 400	9 600	9 800	10 000
CHARGES DE PERSONNEL	50 154	66 630	63 257	63 257	68 900	79 180	74 900	77 400	79 800	82 400	85 000	87 600	90 200	92 800	95 400	98 000	100 600
6411000	35 439	46 372	46 372	46 372	48 000	55 989	53 000	54 600	56 300	58 000	59 700	61 400	63 100	64 800	66 500	68 200	69 900
6413000	0	1 446	1 945	1 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6451000	9 941	13 555	13 884	13 884	15 000	22 192	15 500	16 000	16 500	17 000	17 500	18 000	18 500	19 000	19 500	20 000	20 500
6453000	1 642	2 202	2 320	2 320	3 000	3 200	3 300	3 400	3 500	3 600	3 700	3 800	3 900	4 000	4 100	4 200	4 300
6454000	1 315	1 855	1 874	1 874	2 000	2 100	2 200	2 300	2 400	2 500	2 600	2 700	2 800	2 900	3 000	3 100	3 200
6459000	1 196	364	760	760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6471000	652	832	1 040	1 040	900	1 100	1 200	1 300	1 400	1 500	1 600	1 700	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 154	14 446	14 446	14 446	15 136	15 136	15 136	15 136	15 136	15 136	15 136	15 136	15 136	15 136	15 136	15 136	15 136
6589000	4 325	9 888	28 433	28 433	28 750	111 950	212 400	212 400	212 400	212 400	212 400	212 400	212 400	212 400	212 400	212 400	212 400
6611000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6615000	4 325	9 888	12 993	12 993	9 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6700000	0	230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	608	552	408	408	11 000	67 928	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000
6817000	868	552	408	408	11 000	67 928	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000
TOTAL CHARGES	124 608	151 267	174 482	174 482	543 350	475 600	527 000	513 700	513 700	507 500	489 100	476 200	462 000	448 000	427 800	407 400	383 300
PRODUCTION ENERGIES	0	0	0	0	129 000	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680
7011000	0	0	0	0	120 000	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680	195 680
7060002	41 154	30 068	79 838	79 838	174 300	140 004	172 300	175 500	203 100	203 100	206 500	210 700	214 900	219 100	223 300	227 500	231 700
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2	10	19	19	0	15 137	4 000	4 100	4 200	4 300	4 400	4 500	4 600	4 700	4 800	4 900	5 000
7238000	2	10	19	19	0	15 137	4 000	4 100	4 200	4 300	4 400	4 500	4 600	4 700	4 800	4 900	5 000
PRODUITS FINANCIERS	16 334	34 532	261 970	261 970	282 900	202 874	166 300	292 800	292 800	366 600	469 200	500 100	527 800	555 500	583 200	610 900	639 600
7610000	16 864	250 000	250 000	250 000	236 800	202 874	166 300	292 800	292 800	366 600	469 200	500 100	527 800	555 500	583 200	610 900	639 600
7670000	204	20 298	726	726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7680000	16 130	8 170	11 245	11 245	46 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7700000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PRODUITS	47 480	77 279	342 058	342 058	577 800	552 895	538 720	672 150	672 150	777 350	898 610	926 250	961 850	997 530	1 033 470	1 069 500	1 105 700
RESULTAT AVANT IMPOT	-77 119	-73 988	167 576	167 576	34 250	77 095	11 720	158 450	158 450	275 850	398 510	495 050	591 850	688 530	785 210	881 900	978 600
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET	-77 119	-73 988	167 576	167 576	34 250	77 095	11 720	158 450	158 450	275 850	398 510	495 050	591 850	688 530	785 210	881 900	978 600

* Projection 2014 sur la base de la situation comptable établie au 30/06/2014 / NB: certains postes de dépenses ne sont pas détaillés par article budgétaire dans la situation comptable intermédiaire

Les principales hypothèses du Business Plan 2015-2024 d'HYDROCOP

Le Business plan est établi à périmètre constant c'est-à-dire sans intégrer d'hypothèses de développement au-delà de l'exercice 2014. Les prévisions découlent des chiffres du dernier Business plan société 2014-2018 ajusté en fonction des consommations observées sur l'exercice 2014.

Périmètre de l'étude : SHV (Moulin de Villars – 86), SEEM (Centrale de Mathay – 25), Moulin de Cessac (46), SARL BESSE (Moulin de Pra – 19 et Moulin de SAINT SAURY – 46), Centrale de BOURS BAZET (65)

Inflation : +1,5%/an

Poste Budgétaire	Commentaires																																																																		
Vente énergie électrique	La vente de l'électricité produite par la Centrale de BOURS BAZET exploitée directement par HYDROCOP est valorisée sur la base du Business Plan Projet : - Puissance maximale installée : 400kW - Durée de fonctionnement : 5000 heures - Production annuelle 1.898 MWh dont 889MWh au tarif hiver - Tarif de rachat selon l'arrêté tarifaire du 01/03/2007																																																																		
Vente prestations de services	<u>Prestations de Gestion administrative et d'exploitation pour le compte des 4 filiales sur la base d'une rémunération correspondant à 10% du chiffre d'affaires :</u> <table><tr><th>EN EUROS</th><th>2015</th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th></tr><tr><td>SHV</td><td>38 270</td><td>38 800</td><td>39 700</td><td>40 440</td><td>41 180</td><td>41 940</td><td>42 720</td><td>43 510</td><td>44 320</td><td>45 140</td></tr><tr><td>SEEM</td><td>61 030</td><td>63 070</td><td>64 240</td><td>65 430</td><td>66 640</td><td>67 870</td><td>69 130</td><td>70 410</td><td>71 710</td><td>73 040</td></tr><tr><td>MOULIN DE CESSAC</td><td>28 910</td><td>30 480</td><td>31 060</td><td>31 640</td><td>32 240</td><td>32 860</td><td>33 500</td><td>34 160</td><td>34 830</td><td>35 520</td></tr><tr><td>SHE BESSE</td><td>42 190</td><td>42 870</td><td>43 660</td><td>44 460</td><td>45 270</td><td>46 100</td><td>46 950</td><td>47 820</td><td>48 710</td><td>49 620</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>172 500</td><td>175 220</td><td>178 660</td><td>181 980</td><td>185 330</td><td>188 700</td><td>192 100</td><td>195 530</td><td>199 000</td><td>202 500</td></tr></table>	EN EUROS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	SHV	38 270	38 800	39 700	40 440	41 180	41 940	42 720	43 510	44 320	45 140	SEEM	61 030	63 070	64 240	65 430	66 640	67 870	69 130	70 410	71 710	73 040	MOULIN DE CESSAC	28 910	30 480	31 060	31 640	32 240	32 860	33 500	34 160	34 830	35 520	SHE BESSE	42 190	42 870	43 660	44 460	45 270	46 100	46 950	47 820	48 710	49 620	TOTAL	172 500	175 220	178 660	181 980	185 330	188 700	192 100	195 530	199 000	202 500
EN EUROS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																																																									
SHV	38 270	38 800	39 700	40 440	41 180	41 940	42 720	43 510	44 320	45 140																																																									
SEEM	61 030	63 070	64 240	65 430	66 640	67 870	69 130	70 410	71 710	73 040																																																									
MOULIN DE CESSAC	28 910	30 480	31 060	31 640	32 240	32 860	33 500	34 160	34 830	35 520																																																									
SHE BESSE	42 190	42 870	43 660	44 460	45 270	46 100	46 950	47 820	48 710	49 620																																																									
TOTAL	172 500	175 220	178 660	181 980	185 330	188 700	192 100	195 530	199 000	202 500																																																									
Produits financiers	- <u>Revenus des participations filiales (dividendes)</u> : évaluation à partir des derniers business plan société connus <table><tr><th>EN EUROS</th><th>2015</th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th></tr><tr><td>SHV</td><td>81 330</td><td>85 130</td><td>89 130</td><td>93 240</td><td>97 560</td><td>102 000</td><td>106 560</td><td>111 240</td><td>116 040</td><td>120 960</td></tr><tr><td>SEEM</td><td>84 950</td><td>88 080</td><td>91 330</td><td>94 680</td><td>98 160</td><td>101 680</td><td>105 240</td><td>108 840</td><td>112 480</td><td>116 160</td></tr><tr><td>MOULIN DE CESSAC</td><td>0</td><td>13 810</td><td>0</td><td>61 260</td><td>70 350</td><td>79 500</td><td>88 720</td><td>98 000</td><td>107 360</td><td>116 800</td></tr><tr><td>SHE BESSE</td><td>0</td><td>24 760</td><td>89 100</td><td>112 100</td><td>117 800</td><td>123 500</td><td>129 200</td><td>134 900</td><td>140 600</td><td>146 300</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>166 280</td><td>211 780</td><td>189 560</td><td>261 280</td><td>305 110</td><td>313 400</td><td>335 500</td><td>363 200</td><td>391 480</td><td>414 220</td></tr></table> - <u>Autres produits financiers</u> : Par prudence, les hypothèses ne retiennent ni rémunérations de placements de trésorerie, ni revenus de comptes courants d'associés.	EN EUROS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	SHV	81 330	85 130	89 130	93 240	97 560	102 000	106 560	111 240	116 040	120 960	SEEM	84 950	88 080	91 330	94 680	98 160	101 680	105 240	108 840	112 480	116 160	MOULIN DE CESSAC	0	13 810	0	61 260	70 350	79 500	88 720	98 000	107 360	116 800	SHE BESSE	0	24 760	89 100	112 100	117 800	123 500	129 200	134 900	140 600	146 300	TOTAL	166 280	211 780	189 560	261 280	305 110	313 400	335 500	363 200	391 480	414 220
EN EUROS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																																																									
SHV	81 330	85 130	89 130	93 240	97 560	102 000	106 560	111 240	116 040	120 960																																																									
SEEM	84 950	88 080	91 330	94 680	98 160	101 680	105 240	108 840	112 480	116 160																																																									
MOULIN DE CESSAC	0	13 810	0	61 260	70 350	79 500	88 720	98 000	107 360	116 800																																																									
SHE BESSE	0	24 760	89 100	112 100	117 800	123 500	129 200	134 900	140 600	146 300																																																									
TOTAL	166 280	211 780	189 560	261 280	305 110	313 400	335 500	363 200	391 480	414 220																																																									
Sous-traitance générale	La convention de prestation de services support par SOREGIES en terme de comptabilité, gestion RH, juridique, secrétariat général, communication pour le compte d'HYDROCOP est évaluée à 40k€ en 2015 sans révision autre que l'inflation compte tenu de l'hypothèse d'absence de développement d'HYDROCOP après 2014.																																																																		
Mise à disposition de locaux et matériels	Prise en compte du nouveau contrat de location de bureau sur Paris pour 1500€/mois.																																																																		
Maintenance	Maintenance de la centrale hydroélectrique de BOURS BAZET dont : - contrat de supervision et contrôle SERHY de 1.200€/mois - maintenance participative SERHY pour 4% du chiffre d'affaires annuel - autre réparations courantes : nettoyage, désherbage, enlèvements déchets, etc. 5.000€/an																																																																		
Assurances	- Multirisques : 5.000€/an - Responsabilité civile et garantie couvrant les risques encourus par les mandataires sociaux : 1.000€/an																																																																		
Honoraires	- Honoraires versés au Commissaire aux Comptes : 6.500 euros/an. - Honoraires avocats ou conseils : 10.000 euros/an.																																																																		
Voyages et déplacement - missions réceptions	Dépenses destinées à couvrir les frais de déplacements et de réceptions relatifs à l'activité d'HYDROCOP.																																																																		
Impôts et taxes	- Taxe d'apprentissage : 0,68% des rémunérations brutes - Participation professionnelle : 0,55% des rémunérations brutes - Cotisation Foncière des Entreprises : 7,5k€/an - C.V.A.E. : non applicable compte tenu du chiffre d'affaire de la société - Taxe foncière : 8 k€/an - Droit d'enregistrement : Hypothèse d'acquisition de nouvelles sociétés non retenue																																																																		

Frais de personnel	Effectif : 1 salarié. L'impact de recrutement d'un nouveau collaborateur au 1 ^{er} décembre 2014 n'est pas pris en compte puisque cette décision est motivée par le développement de la société après 2014. - Les augmentations de salaires répercutent l'inflation ainsi que des mesures individuelles de glissement-vieillesse-technicité (GVT) correspondant en moyenne à 1,5%/an - Rémunérations brutes du Personnel : 53 k€ y compris la prime d'objectif - Cotisations patronales : 20,8 k€ sur la base des taux applicables au 01/12/2014 - Autres charges sociales : 1,1 k€/an de chèques déjeuner																																																																																																								
Autres charges et produits de gestion courante	Convention de prestation de service support et technique entre CALEO et HYDROCOP pour le compte de SEEM : ces coûts sont refacturés à la SEEM sans impact sur le résultat d'HYDROCOP.																																																																																																								
Charges financières	- Intérêts sur emprunts souscrits jusqu'au 31/12/2014 : <table><tr><th>ANNEE</th><th>RANGUE</th><th>Initial €</th><th>2015</th><th>2016</th><th>2017</th><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th></tr><tr><td>2013</td><td>CATP-SEEM</td><td>1 000 000</td><td>39 300</td><td>29 990</td><td>27 332</td><td>24 810</td><td>21 683</td><td>18 226</td><td>14 566</td><td>10 643</td><td>6 044</td><td>0</td></tr><tr><td>2013</td><td>CE-SEEM</td><td>1 600 000</td><td>26 844</td><td>24 026</td><td>22 029</td><td>20 020</td><td>17 032</td><td>15 106</td><td>11 839</td><td>7 582</td><td>2 204</td><td>0</td></tr><tr><td>2014</td><td>CAAV MOULIN-CESSAC</td><td>2 000 000</td><td>30 468</td><td>35 462</td><td>31 432</td><td>27 388</td><td>23 078</td><td>18 704</td><td>14 385</td><td>9 871</td><td>5 282</td><td>887</td></tr><tr><td>2015</td><td>BESSE RPO 2,46%</td><td>1 575 000</td><td>37 391</td><td>35 620</td><td>30 254</td><td>26 099</td><td>22 054</td><td>18 017</td><td>15 084</td><td>11 054</td><td>6 022</td><td>2 000</td></tr><tr><td>2015</td><td>BESSE CE 2,65%</td><td>1 575 000</td><td>40 060</td><td>39 627</td><td>32 780</td><td>28 060</td><td>24 020</td><td>20 022</td><td>16 413</td><td>12 049</td><td>7 548</td><td>2 000</td></tr><tr><td>2015</td><td>BOURS BAZET BPI</td><td>1 250 000</td><td>35 250</td><td>32 000</td><td>28 000</td><td>27 170</td><td>24 329</td><td>21 405</td><td>18 404</td><td>15 325</td><td>12 165</td><td>8 624</td></tr><tr><td colspan="3">TOTAL</td><td>212 400</td><td>192 600</td><td>173 500</td><td>154 960</td><td>134 600</td><td>113 400</td><td>92 300</td><td>64 900</td><td>37 100</td><td>15 600</td></tr></table> - Intérêts des comptes courants d'associés : non intégré en cohérence avec l'hypothèse retenue pour le poste « autres produits financiers ».	ANNEE	RANGUE	Initial €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2013	CATP-SEEM	1 000 000	39 300	29 990	27 332	24 810	21 683	18 226	14 566	10 643	6 044	0	2013	CE-SEEM	1 600 000	26 844	24 026	22 029	20 020	17 032	15 106	11 839	7 582	2 204	0	2014	CAAV MOULIN-CESSAC	2 000 000	30 468	35 462	31 432	27 388	23 078	18 704	14 385	9 871	5 282	887	2015	BESSE RPO 2,46%	1 575 000	37 391	35 620	30 254	26 099	22 054	18 017	15 084	11 054	6 022	2 000	2015	BESSE CE 2,65%	1 575 000	40 060	39 627	32 780	28 060	24 020	20 022	16 413	12 049	7 548	2 000	2015	BOURS BAZET BPI	1 250 000	35 250	32 000	28 000	27 170	24 329	21 405	18 404	15 325	12 165	8 624	TOTAL			212 400	192 600	173 500	154 960	134 600	113 400	92 300	64 900	37 100	15 600
ANNEE	RANGUE	Initial €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																																																																																													
2013	CATP-SEEM	1 000 000	39 300	29 990	27 332	24 810	21 683	18 226	14 566	10 643	6 044	0																																																																																													
2013	CE-SEEM	1 600 000	26 844	24 026	22 029	20 020	17 032	15 106	11 839	7 582	2 204	0																																																																																													
2014	CAAV MOULIN-CESSAC	2 000 000	30 468	35 462	31 432	27 388	23 078	18 704	14 385	9 871	5 282	887																																																																																													
2015	BESSE RPO 2,46%	1 575 000	37 391	35 620	30 254	26 099	22 054	18 017	15 084	11 054	6 022	2 000																																																																																													
2015	BESSE CE 2,65%	1 575 000	40 060	39 627	32 780	28 060	24 020	20 022	16 413	12 049	7 548	2 000																																																																																													
2015	BOURS BAZET BPI	1 250 000	35 250	32 000	28 000	27 170	24 329	21 405	18 404	15 325	12 165	8 624																																																																																													
TOTAL			212 400	192 600	173 500	154 960	134 600	113 400	92 300	64 900	37 100	15 600																																																																																													
Dotations amortissements et provisions	- Dotations aux amortissements des immobilisations : 68 k€/an dont 67k€ pour la centrale hydroélectrique de Bours Bazet et 1k€ pour l'outil de travail (matériel informatique, etc.)																																																																																																								
Impôt sur les bénéfices	Calculé sur la base d'un taux de 34% avec prise en compte du régime de l'intégration fiscale sur le périmètre HYDROCOP, SHV, MOULIN DE CESSAC, SEEM et SHE BESSE.																																																																																																								

N° 12 - 02/2015

**ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES
SCHEMA DIRECTEUR ET PLANNING**

Rapporteur : Mme Anne DEHESTRU, adjointe à la vie scolaire.

La priorité qui doit être accordée à l'éducation fait l'objet d'un large consensus. Dans les écoles, c'est l'avenir qui se joue. Il importe d'offrir aux enfants et aux équipes éducatives de bonnes conditions d'apprentissage car la réussite scolaire conditionne l'avenir de chaque enfant et de la société.

D'autre part, l'offre scolaire et périscolaire d'une ville constitue un des leviers principaux de développement de son attractivité, car elle est un des critères les plus importants de qualité de vie de ses habitants.

La Ville de Guebwiller compte 9 écoles pour moins de 12 000 habitants : 5 élémentaires et 4 maternelles. Depuis 2006 / 2007, leurs effectifs sont en nette et régulière diminution. L'école Schlumberger, par exemple, n'accueille plus que 3 classes. Parallèlement à cela, les bâtiments sont souvent très anciens, énergivores et peu adaptés aux normes actuelles et aux usages scolaires. Le coût de fonctionnement de ces bâtiments pour la Ville est très élevé réduisant ainsi la part pouvant être consacrée à des dépenses pédagogiques et à l'investissement.

La multiplication de petites écoles diminue la qualité de l'offre scolaire (classes à plusieurs niveaux, pas de mutualisation possible...) et périscolaire (dispersée, génératrice de fatigue pour les petits...).

Partant de ce constat, il est nécessaire pour la Ville de Guebwiller de traiter la question des écoles en établissant un plan d'actions sur plusieurs années.

Les objectifs fixés par la Municipalité sont les suivants :

- traiter la question des écoles dans sa globalité
- augmenter la qualité de l'offre scolaire et périscolaire
- diminuer les coûts de fonctionnement et mutualiser les moyens
- mettre les bâtiments aux normes (accessibilité, thermique, technique)

Le projet final à horizon 2020 s'articulerait de la manière suivante.

Pour les écoles maternelles : création de 3 pôles avec périscolaire :

- Ecole Saint Exupéry (4 classes)
- Crèche rue Charles Kienzl réhabilitée (2 à 4 classes)
- Réalisation d'un nouveau bâtiment dans le haut de la ville (8 classes)

Pour les écoles élémentaires : création de 3 pôles avec périscolaire :

- Ecole Jeanne Bucher (8 classes)
- Ecole Emile Storck, avec le bâtiment de l'inspection (11 classes)
- Ancienne annexe du collège (8 ou 9 classes)

Cela impliquera des fermetures d'écoles avec transfert de classes, et des travaux de rénovation ou de construction à l'horizon 2020.

En 2015, la première étape de ce projet consiste en la fermeture de l'école Schlumberger (bâtiment le moins adapté et le moins occupé) avec transfert des 3 classes élémentaires à l'école Rebzunft, et d'une classe de CLIS à l'école Storck.

Il est par ailleurs indiqué que M. le Préfet a, conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code de l'éducation et de l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales, donné un avis favorable à cette suppression.

Le projet global et détaillé a été présenté en Commission Enseignement le mercredi 28 janvier. Il a également été présenté aux représentants des parents d'élèves, aux directeurs d'écoles et à l'Inspectrice de circonscription. Il fait actuellement l'objet d'une exposition publique dans le hall d'accueil de la mairie.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un projet structurant qui sera inscrit par étape dans les prochaines décisions modificatives, s'il est retenu aujourd'hui. Concernant le financement, il y a des défis à relever et les écoles en font partie.

Mme JANNEST se réjouit de l'emploi de l'étude conduite par l'ancienne municipalité en 2013 et prévoyant de regrouper les écoles sur l'annexe Pierre Bucher ainsi que de la nouvelle organisation scolaire, permettant aux écoliers de l'école Schlumberger de migrer sur deux vraies structures d'école. Il est tout aussi opportun de vendre l'école Schlumberger et des Remparts qui ne sont en fait que des maisons d'habitations. Mme JANNEST s'interroge sur le plan de financement, entre 9 et 11 M€ et souhaite avoir plus d'éléments.

M. le Maire clarifie ces interrogations sur le financement par un étalement jusqu'en 2020. Il précise que le financement sera présenté au fur et à mesure de l'avancement des études et des différents projets.

Mme JANNEST s'interroge également sur les conditions préalables à ces différentes réalisations, à savoir la réhabilitation de l'annexe Pierre Buche et donc, le déménagement de la gendarmerie.

M. le Maire indique que les pourparlers sur les projets de gendarmerie suivent leur cours, notamment avec M. le Préfet, quant au terrain et au financement de cette gendarmerie qui sera présenté sous forme de budget annexe. Il est à noter que la Ville de Guebwiller a été transférée de zone police qui n'avait aucune influence budgétaire pour la ville en zone gendarmerie dont l'équilibre se ferait sur 30 ans, ce qui n'est pas acceptable. Une subvention (DETR - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pourrait être allouée complémentirement à la Ville, en plus de la subvention de 18% réglementaire.

La réhabilitation de l'annexe tiendra compte du devenir du projet concernant la gendarmerie.

Mme JANNEST s'interroge quant à la construction d'une école maternelle avec le périscolaire dans un lieu à définir qui nécessite à priori la réhabilitation des friches et souhaite savoir si la somme de 3,25 M€ comprend cette réhabilitation.

M. le Maire précise que la réhabilitation des friches n'est pas comprise dans cette estimation, il ne s'agit que de la construction de la nouvelle école.

M. MULLER confirme que cette somme correspond uniquement à la construction de l'école.

Mme JANNEST souligne que l'achat d'un terrain est donc concomitant.

M. le Maire spécifie que cela ne serait nécessaire que dans le cas où la Ville ne disposerait pas déjà d'un terrain et que cela reste à étudier.

Mme JANNEST souhaiterait connaître la durée de construction d'une gendarmerie, durée estimative tout au moins.

M. le Maire précise qu'une réponse devra y être apportée à la mi-2016, car il faudra être fixé sur le planning de construction de la nouvelle gendarmerie et à ce moment-là il sera possible de fixer également le planning pour l'annexe Pierre Bucher.

Mme JANNEST propose, au vu des réponses apportées, que les deux points de délibération sur ce dossier soient dissociés.

M. le Maire ne souhaite pas que le vote sur ce point soit dissocié.

Mme DEHESTRU regrette que suite aux différentes études passées, dont celle menée en 2010, aucune décision n'ait été prise. Il aurait été possible de fermer l'école Schlumberger avant, avec pour

conséquences des économies de fonctionnement. Mais cette étude n'aurait pas abouti du fait des échéances électorales.

M. le Maire souhaite rajouter un manque de courage et une appréhension face au financement. Mais le fait de ne rien réaliser, ne fait pas avancer la Ville, pourtant il y a des priorités et notamment l'offre scolaire. Il est demandé aujourd'hui d'approuver l'objectif, on en fixera au fur et à mesure les détails.

Mme JANNEST tient à préciser que le projet de l'annexe Bucher datait de 2013 et que l'ancienne municipalité avait les mêmes perspectives que cette nouvelle équipe municipale.

Mme DEHESTRU trouve réducteur de voir ce projet uniquement par un regroupement d'enfants.

M. BANNWARTH s'étonne du débat et de la méthodologie employée, notamment du manque de documents.

M. le Maire regrette le fait que ladite étude sur les écoles, faite par l'ancienne municipalité ne soit jamais arrivée jusqu'aux élus de l'ancienne mandature.

Mme DEHESTRU précise qu'elle a dû saisir la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) pour avoir cette étude et elle est été réceptionnée entre les deux tours des élections.

M. MULLER souhaite revenir sur l'intervention de M. BANNWARTH et expliquer qu'on est dans un schéma directeur, et non à l'avant projet sommaire comme dans une piscine. Il faut des documents comme le demande M. BANNWARTH, pour cela il faut des études, qui sont le plus souvent critiquées. Il évoque les contradictions dans ses propos et dans son attitude.

Mme GRAWEY déplore le mutisme, lors de commissions d'enseignement, du groupe d'opposition et souhaite un changement pour pouvoir avancer.

M. BANNWARTH souhaite rassurer les auditeurs, ce mutisme n'est que partiel.

Mme GRAWEY souligne que ce projet a été unanimement apprécié, à tous les niveaux.

M. FACCHIN admet volontiers qu'il y ait beaucoup de projets et beaucoup objectifs, mais sa crainte reste le nombre élevé d'études qui sont coûteuses et qu'il serait peut-être souhaitable de cibler un ou deux objectifs précis qui seront menés à terme. Il craint que trop de projets mènerait à en finaliser aucun.

M. le Maire souligne le fait que ces projets sont liés les uns aux autres, quand on parle des cheminements doux en ville, il est important de savoir où vont se situer les écoles. Tout est lié.

M. MULLER termine ce point en faisant remarquer aux élus présents, que l'ensemble des points soulevés découlent d'un même déroulement : démarrage par le PLU, qui permettra de définir la Ville à l'horizon 2030, son importance réside dans les phases et les domaines (friches NSC et CARTORHIN) à définir, le centre-ville, les déplacements.
Ce sont des projets qui sont liés.

M. BANNWARTH émet juste une remarque. Si des études sont faites, il faudrait les suivre, en prenant l'exemple d'un parking qui d'après une étude récente se trouve aujourd'hui superflu.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par 25 voix pour et 8 abstentions (Mme BRINGIA Stéphanie avec procuration de Mme FRANÇOIS Hélène, Mme REMY Yolande, M. BANNWARTH José, Mme JANNEST Valérie, M. RZENNO Patrick avec procuration de M. METZGER Marcel, M. FACCHIN Christian)

- **approuve le projet final à horizon 2020 comprenant la création de trois pôles élémentaires et de trois pôles maternelles.**
- **décide de la première étape du projet en 2015 consistant en la fermeture de l'école élémentaire Schlumberger et transfert des élèves et des moyens vers l'école**

élémentaire Rebzunft et transfert de la CLIS de Schlumberger, des élèves et des moyens vers l'école élémentaire Storck.

---0---

VILLE DE GUEBWILLER – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

N° 13 - 02/2015

DIVERS

a) Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération de Guebwiller

M. BANNWARTH tient à faire part à l'ensemble du conseil municipal de l'ensemble des observations, recueillies à l'issue de la cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Guebwiller. L'organisation n'était pas tout à fait à la hauteur de l'événement, une faible représentation de la municipalité, la non implication des scolaires, l'absence d'une formation musicale, une Marseillaise massacrée et par rapport au 11 janvier, il aurait été opportun d'associer un représentant de la confession musulmane. Il précise qu'en revanche des félicitations s'imposent quant à l'exposition.

M. le Maire évoque le fait que ce ne sont que des critiques reprises de l'extérieur et non une perception personnelle. Il tient à remercier M. Jean-Marie ROST, les sociétés patriotiques et également les services de la Ville, car c'était une « grosse » organisation, il rappelle également qu'il s'agissait du 70^{ème} anniversaire et non du 50^{ème}. Globalement c'était une belle cérémonie.

M. ROST interroge M. BANNWARTH quant au travail de mémoire réalisé par l'ancienne municipalité entre 2008 et 2014 et par la même occasion, y répond en précisant qu'à l'exception des commémorations traditionnelles, il n'y en a aucun.

M. BANNWARTH précise que l'ensemble de la municipalité précédente a toujours été présente lors de manifestations de ce type.

M. ROST tient à souligner l'absence de M. REBMANN, lors d'une cérémonie du 11 novembre. Il insiste également sur le fait qu'un vrai travail de mémoire a été réalisé, avec des échanges intergénérationnels, de nombreux visiteurs (expo musée), le tout avec un budget restreint. Il tient également à remercier toutes les personnes ayant participé au bon déroulement de cette manifestation.

M. FACCHIN relate quelques faits, en tant qu'ancien secrétaire de l'OMSPAC, lors du 50^{ème} anniversaire. Il s'agissait d'une grande manifestation, il y avait un défilé et une prise d'armes, une fanfare, des véhicules militaires et une exposition, ainsi qu'un repas, avec invitation des anciens maires. Il regrette que cette initiative n'ait pas été reprise.

b) Transmission des documents et dématérialisation

M. FACCHIN, dans un souci d'économie, d'écologie et surtout pratique, propose d'envisager la transmission des différents documents liés au conseil municipal, de manière dématérialisée, pour les personnes qui le souhaitent.

M. le Maire souligne qu'il s'agit d'une des premières propositions de M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services. Cela sera basé sur le volontariat.

c) Friche « Monoprix »

Mme REMY souhaite savoir où en est le projet concernant la friche « Monoprix ».

M. le Maire spécifie qu'il s'agit d'un projet datant déjà de l'ancienne mandature. L'investisseur était déjà connu à l'époque, nous sommes régulièrement en contact avec les différentes parties prenantes de ce projet, notamment M. VAUDOIS et M. HESTIN. Le projet était un peu bloqué économiquement, un RDV est prévu la semaine prochaine, avec la confirmation du dépôt d'un nouveau projet (rectificatif), pour entériner les changements.

Mme REMY souhaite savoir, si des commerces s'y installeront, afin de mettre en place une « locomotive » pour les commerçants.

M. le Maire certifie qu'il y aura bien des commerces sous forme de galerie, des bureaux et des logements à l'étage.

Mme GROSCLAUDE, en contact avec le représentant de l'enseigne « Carrefour », précise qu'ils sont sur le point de finaliser le projet concernant la COOP. Concernant « Monoprix », des créateurs d'entreprises sont très intéressés par cette galerie, avec certainement plus de demandes que de possibilités. Plusieurs franchiseurs seraient également intéressés pour avoir un emplacement dans cette future galerie.

Mme JANNEST s'interroge quant au fait du nouveau plan de circulation et de sa prise en compte par M. VAUDOIS.

M. le Maire assure que ce point a été évoqué avec M. VAUDOIS, certains aménagements devront peut-être être mis en place, mais ce n'est pas un souci pour lui.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, **M. le Maire**, lève la séance. Il est 21 h 20.